



.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SEMESTRIEL

N° 30 – Automne 2015



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



LE BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

N° 30 • Automne 2015

Mise en page et impression

Bietlot Imprimerie

Traduction

Brussels Translation

Éditeur responsable

Christian Lamouline, Secrétaire général du Service public régional de Bruxelles

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Tél. 02/800 38 60 – Fax 02/800 38 23

Service public régional de Bruxelles

Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

ibsa@sprb.irisnet.be

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.ibsa.irisnet.be et téléchargez-y la version pdf du Baromètre.

Dépôt légal : Éditions IRIS – D/2015/6374/252

Tous droits réservés. Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'IBSA. L'usage d'extraits de la présente publication est cependant autorisé moyennant une mention de la source.





Table des matières

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	4
1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	5
1.1 Évolutions récentes de l'environnement international	5
1.2 Belgique	8
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	12
2.1 Activité économique	12
A. Analyse de la conjoncture récente	12
B. Analyse par branche d'activité	13
C. Démographie des entreprises	19
2.2 Marché du travail	22
A. Emploi	22
B. Chômage	26
GLOSSAIRE	29
RÉFÉRENCES	32
LISTE DES TABLEAUX	33
LISTE DES GRAPHIQUES	34

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 18 septembre 2015, sauf mention contraire.

L'essentiel de la conjoncture

• **L'environnement économique international** a été caractérisé au premier semestre 2015 par une poursuite du repli des prix des matières premières, une grande volatilité des cours boursiers et un ralentissement de la croissance dans les pays émergents, principalement en Chine et au Brésil. Les prévisions tablent sur une croissance du PIB mondial de 3,0 % en 2015 et 3,6 % en 2016. Au sein des pays avancés, les États-Unis en tête, la relance se poursuit timidement. Elle reste toutefois plus limitée dans la zone euro, malgré la présence de facteurs propices à la croissance, parmi lesquels figurent la politique monétaire de plus en plus accommodante de la BCE, des prix du pétrole relativement bas et un cours euro/dollar favorable aux exportations. La croissance dans la zone euro continue d'être freinée par la faiblesse des investissements productifs et subit également les conséquences du ralentissement de l'activité économique observé dans les pays émergents. En dépit de ces points noirs, les prévisions de croissance au sein de la zone euro restent globalement positives pour 2015 (+1,6 %) et la reprise devrait se renforcer légèrement en 2016 (+1,9 %).

• **L'activité économique en Belgique** a connu une croissance de respectivement 1,0 % et 1,3 % en glissement annuel aux premier et deuxième trimestres de 2015, s'alignant sur les taux de croissance de la zone euro. Cette légère croissance du PIB s'explique principalement par la reprise de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. La consommation des ménages a été stimulée par une hausse du revenu net disponible, soutenu par la forte baisse des prix du pétrole et la hausse modérée de l'emploi. Le Bureau fédéral du Plan table sur une croissance du PIB de 1,2 % pour 2015 et de 1,3 % pour 2016.

• L'indicateur synthétique conjoncturel de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse annonce une reprise modeste de **l'activité économique bruxelloise** en 2014. Les six premiers mois de 2015 sont caractérisés par une évolution mitigée de l'indicateur, avec une amélioration au premier trimestre suivie d'un repli au deuxième trimestre. Globalement sur l'ensemble du premier semestre 2015, le niveau de l'indicateur en Région bruxelloise reste proche de celui observé l'année précédente. On se dirigerait davantage vers une stagnation de la croissance de l'activité économique plutôt que vers une accélération marquée de la reprise enregistrée en 2014. L'analyse des chiffres d'affaires des différentes branches d'activité confirme une évolution mitigée pour les deux premiers trimestres de 2015. Les dernières données disponibles pointent vers une stagnation du chiffre d'affaires dans certaines branches (trans-

port et entreposage, information et communication), alors que d'autres ont vu leur situation se détériorer (industrie, commerce de gros) ou au contraire évoluer favorablement (commerce de détail, autres services non financiers aux entreprises). Dans la branche des services financiers, le climat défavorable s'est maintenu au premier semestre de 2015 et aucune amélioration à court terme n'est attendue.

• Mi-2015, la Région de Bruxelles-Capitale accueillait 95 771 **entreprises assujetties à la TVA**. Le nombre de créations et de cessations d'entreprises reste élevé même si on observe un ralentissement de leur croissance tendancielle. Au cours du premier semestre 2015, 6 420 entreprises ont été créées et 4 848 ont mis fin à leur activité. En ce qui concerne les faillites, 1 271 dépôts de bilan ont été enregistrés à Bruxelles entre janvier et juin 2015, ce qui représente une hausse de près de 19 % par rapport à la même période l'année précédente. Cette hausse du nombre de faillites s'explique en grande partie par des éléments de nature administrative ou réglementaire et ne reflète pas nécessairement une détérioration de l'environnement économique pour les entreprises bruxelloises. Plusieurs facteurs positifs suggèrent d'ailleurs que la situation ne devrait pas se dégrader outre mesure dans les prochains mois sur le front des faillites même si, en l'absence d'une reprise plus vigoureuse de l'activité économique, on s'attend à ce que leur niveau reste élevé.

• Réagissant toujours avec retard par rapport à l'évolution de l'activité économique, le **marché du travail bruxellois** bénéficie actuellement des effets positifs liés à l'embellie conjoncturelle qui a eu lieu au cours de l'année 2013 et début 2014. La population salariée bruxelloise continue à augmenter graduellement et le travail intérimaire enregistre des taux de croissance dynamiques, de l'ordre de 13 % à 16 % sur les deux premiers trimestres 2015. En outre, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) à Bruxelles est en constante diminution depuis novembre 2014. Avec 101 995 DEI, la situation en août 2015 reflète une diminution conséquente de 7,7 % par rapport au même mois de l'année précédente. Cette baisse s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre d'exclusions liées aux changements de réglementation en matière de chômage ainsi qu'au renforcement des contrôles de la part de l'Onem. Si la conjoncture économique actuelle, peu favorable, constitue un frein à la baisse du chômage en Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de DEI devrait toutefois continuer à diminuer dans les mois à venir, subissant toujours les effets des modifications réglementaires en matière de chômage.

1. Contexte macroéconomique

1.1 Évolutions récentes de l'environnement international

TABLEAU 1 : **Perspectives internationales**

	2014			2015			2016
	III	IV	Total	I	II	Total (e)	Total (e)
Taux de croissance du PIB en volume ⁽¹⁾ (%)							
<i>Chine</i>	1,9	1,5	7,4	1,4	1,7	6,7	6,5
<i>États-Unis</i>	1,1	0,5	2,4	0,2	0,9	2,4	2,6
<i>Japon</i>	-0,3	0,3	-0,1	1,1	-0,3	0,6	1,2
<i>Zone euro</i>	0,3	0,4	0,8	0,5	0,4	1,6	1,9
<i>Allemagne</i>	0,2	0,6	1,6	0,3	0,4	1,6	2,0
<i>France</i>	0,2	0,1	0,2	0,7	0,0	1,0	1,4
Taux d'inflation ⁽²⁾ (%)							
<i>Zone euro</i>	0,4	0,2	0,4	-0,3	0,2	0,0	1,3
<i>États-Unis</i>	1,5	0,8	1,3	-0,9	-0,9	0,0	1,8
Taux de chômage ⁽²⁾ (%)							
<i>Zone euro</i>	11,5	11,4	11,6	11,2	11,1	11,1	10,5
<i>États-Unis</i>	6,1	5,7	6,2	5,6	5,4	5,5	5,2

⁽¹⁾ Données désaisonnalisées et corrigées des effets calendaires. Voir glossaire pour une définition d'évolution en volume. Pourcentage de variation par rapport à la période précédente.

⁽²⁾ Moyenne de la période, pourcentage de variation à un an d'écart de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour le taux d'inflation, données désaisonnalisées pour les taux de chômage.

(e) estimations

Source : OCDE

• Un contexte économique mondial instable mais globalement favorable...

En première partie d'année 2015, l'environnement économique international est caractérisé par :

- La poursuite de politiques monétaires accomodantes dans la plupart des continents, les banques centrales continuant d'alimenter l'économie mondiale en liquidités.
- Un ralentissement du rythme de l'assainissement budgétaire dans de nombreux pays.
- Un niveau des prix des matières premières industrielles (en particulier, des matières premières minérales) qui continue de baisser. En ce qui concerne le cours du pétrole, malgré un léger rebond en début d'année 2015, celui-ci demeure à un niveau largement inférieur à celui de mi-2014 (graphique 2). Ces tendances augmentent globalement la pression à la

baisse sur les taux d'inflation, qui demeurent limités (tableau 1).

- D'importantes incertitudes concernant l'évolution et l'impact des politiques monétaires menées par les autorités chinoises (dévaluation du yuan en août 2015), de la crise boursière chinoise, ainsi que, dans une moindre mesure, de la situation financière de la Grèce. Bien que ces événements n'impliquent actuellement pas de modifications profondes des perspectives économiques mondiales, leurs impacts à court et moyen terme demeurent incertains.

• ...qui entraîne une reprise limitée et inégalement répartie de l'activité économique mondiale

En première partie d'année 2015, suite à une diminution des échanges au sein des pays asiatiques et aux États-Unis (voir cidessous), une contraction du commerce mondial a été observée (graphique 1). La production industrielle mondiale s'est

par ailleurs également essouffée durant les deux premiers trimestres (graphique 1). Dans ce contexte, le volume total du PIB mondial devrait augmenter de 3,0 % en 2015¹, confirmant la tendance générale d'une reprise fortement limitée de l'activité économique mondiale. La reprise mondiale est freinée, principalement, par la faiblesse globale de l'investissement ainsi que par une croissance économique faible, voire négative, dans la majorité des pays émergents.

• Une reprise encourageante de la croissance dans les pays avancés...

Les facteurs conjoncturels propices à une reprise graduelle de l'activité économique dans les pays avancés demeurent : un marché du crédit stabilisé, des politiques fiscales plus neutres en zone euro, un cours du pétrole relativement bas, des taux de chômage en (légère) baisse et une amélioration de la confiance des ménages et des entreprises.

- Aux États-Unis, la première partie de l'année 2015 a été caractérisée par des évolutions positives sur le marché du travail (dont la dynamique a entraîné une baisse du chômage, tableau 1) ainsi que par une hausse des revenus réels (soutenue par un dollar fort et un cours du pétrole relativement bas). Malgré ces évolutions positives, le premier trimestre a été marqué par une croissance limitée (tableau 1), ce qui peut s'expliquer principalement par un hiver rigoureux, une contraction des exportations² et une baisse des investissements dans le secteur énergétique. Toutefois, la plupart des fondamentaux demeurent globalement positifs, et une reprise plus soutenue de la croissance du PIB réel a été observée au deuxième trimestre 2015. Celle-ci devrait s'intensifier dans la deuxième partie de l'année 2015 et en 2016 (tableau 1). Au vu de ces perspectives plus encourageantes et étant donné que le niveau d'inflation se rapproche de sa cible, un relèvement progressif des taux directeurs est anticipé pour la fin d'année 2015. Toutefois, le niveau actuel limité des exportations et les récentes dévaluations du yuan accentuent l'incertitude couvrant les décisions futures de la Fed.
- Au Japon, après une stagnation en 2014, l'activité économique s'est améliorée durant le premier trimestre 2015, soutenue par une politique monétaire accommodante, une dépréciation du yen en 2015 par rapport au niveau moyen de 2014 ainsi que des prix du pétrole bas. Toutefois, cette reprise reste faible et fragile. En effet, le niveau des exportations est plus limité qu'espéré³ et la demande

intérieure demeure relativement faible, étant donné la stagnation du pouvoir d'achat des ménages et le faible niveau d'investissement des entreprises. Dans ce contexte, une nouvelle contraction du PIB a été enregistrée au deuxième trimestre 2015.

• ...mais globalement plus limitée dans les pays émergents

Contrairement à la tendance actuelle dans les pays avancés, le rythme de croissance du PIB réel ralentit dans la majorité des pays émergents (à l'exception de l'Inde). En effet, la croissance économique a été freinée par le prix relativement faible des matières premières, par des conditions de financement externes plus sévères, par la présence de goulets d'étranglement structurels ainsi que par différents facteurs géopolitiques empêchant la reprise des échanges.⁴ Une légère amélioration est toutefois attendue pour l'année 2016.⁵

En Chine plus particulièrement, la restructuration de l'économie se poursuit entraînant un tassement de la croissance. Le taux de croissance du PIB réel est descendu à 1,4 % lors du premier trimestre 2015 et à 1,7 % lors du second (tableau 1), suite à une forte baisse des exportations. Dans ce contexte, les autorités chinoises ont dévalué le yuan en août 2015. Les effets de cette décision sur l'économie chinoise et mondiale demeurent incertains. Une incertitude plane également sur l'impact des turbulences enregistrées sur les marchés boursiers chinois. Malgré les réactions des autorités chinoises⁶, la forte chute boursière pourrait avoir des effets négatifs sur le financement et l'investissement de certaines entreprises ainsi qu'affecter la consommation des petits épargnants, qui se sont tournés en masse vers les marchés boursiers. Enfin, une diminution des importations chinoises pourrait accentuer, entre autres, les difficultés du Brésil, où une contraction du PIB réel a été observée durant le premier semestre 2015.

• Dans la zone euro, la reprise se confirme et se diffuse...

En première partie d'année 2015, les taux de croissance du PIB réel enregistrés dans la zone euro (voir tableau 1) confirment la timide reprise de l'activité économique initiée en 2014. La situation du marché du travail s'améliore, comme le démontrent les baisses du chômage enregistrées sur cette période (voir tableau 1). Par ailleurs, alors que l'inflation devrait rester limitée d'ici la fin 2015 (tableau 1), les anticipations d'inflation sont à la hausse et les craintes de déflation s'éloignent peu à peu.

¹ Voir les Perspectives économiques de l'OCDE (« Interim economic outlook », septembre 2015).

² La contraction des exportations au premier trimestre peut s'expliquer par un dollar fort, la grève des dockers et la stagnation de la croissance chez certains partenaires commerciaux clés.

³ Suite à une relativement faible demande en biens d'équipement, qui compose une partie importante des exportations japonaises et la relative faiblesse de la demande chinoise.

⁴ Voir la mise à jour (juillet 2015) des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

⁵ Voir les Perspectives économiques de l'OCDE (juin 2015).

⁶ Les autorités chinoises ont réagi pour tenter d'enrayer la chute en prenant différentes mesures : baisse des taux d'intérêt sur les prêts à un an et sur les réserves obligatoires des banques, mise en place d'un fonds de stabilisation financière pour soutenir les actions, interdiction de vendre des actions pendant six mois pour les gros investisseurs.

Les pays de la zone euro enregistrent des rythmes de reprise différents. En particulier, l'Espagne se distingue par une reprise particulièrement importante de l'activité économique, tendance qui devrait se confirmer pour le reste de l'année, alors que la reprise a été plus modeste dans des pays tels que la France ou l'Italie.

• ...portée par un contexte favorable...

Le maintien de la reprise en zone euro est principalement expliqué par les éléments conjoncturels suivants :

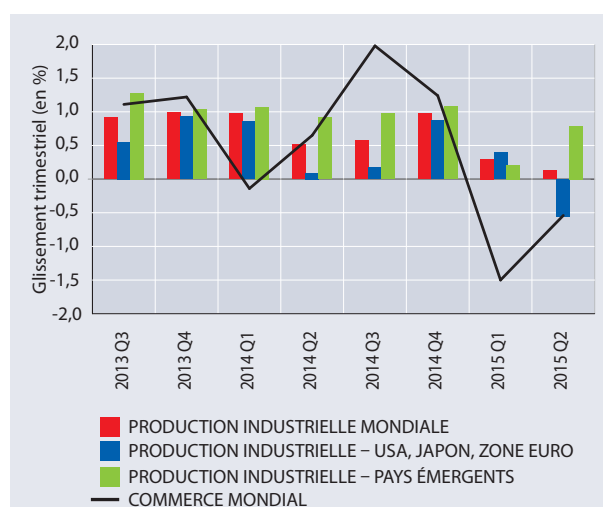
- Premièrement, les politiques fiscales et monétaires dans la zone euro ont été plus favorables à la croissance. D'une part, suite à l'arrêt du durcissement des politiques fiscales, la politique fiscale agrégée est globalement neutre depuis 2014. D'autre part, suite à la mise en place, à la mi-mars 2015, d'un programme étendu d'achat d'actifs, la politique monétaire de la BCE a été plus accommodante, ce qui a permis de mettre fin à la baisse de l'inflation anticipée et de tirer à la baisse les taux d'intérêt réels (graphique 3). En conséquence, une hausse de la demande de crédit a été enregistrée durant le second trimestre 2015.⁷
- Deuxièmement, le cours des matières premières, et du pétrole en particulier, est demeuré relativement bas, alors que les perspectives d'inflation s'améliorent, favorisant le pouvoir d'achat des ménages et la consommation des ménages.
- Finalement, étant donné, entre autres, les perspectives divergentes en matière d'orientations des politiques monétaires entre la zone euro et les États-Unis (hausse des taux directeurs envisagée par la FED) le taux de change euro/dollar est resté faible (voir graphique 2), ce qui a favorisé les exportations.

• ...mais freinée, et potentiellement menacée, par des faiblesses internes et externes

La croissance dans la zone euro (actuellement basée sur une reprise de la consommation intérieure et, dans une moindre mesure, des exportations) demeure toutefois fragile et potentiellement freinée par différentes faiblesses et menaces.

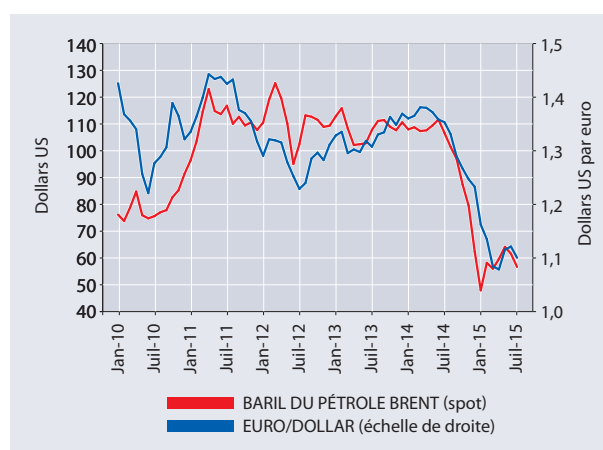
- L'investissement productif est resté trop limité suite, entre autres, au manque d'anticipations positives des agents, aux difficultés d'accès au crédit pour certaines entreprises, à un retour tardif de l'inflation ainsi qu'aux freins structurels liés au non-parachèvement du marché unique⁸.

GRAPHIQUE 1 : Production industrielle et commerce dans le monde



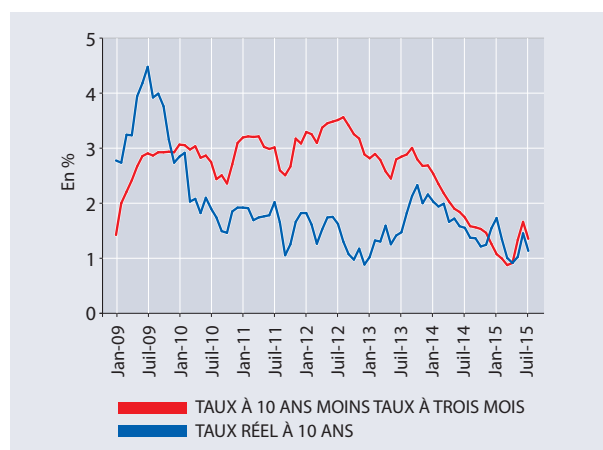
Source : Centraal Planbureau

GRAPHIQUE 2 : Cours du pétrole et taux de change euro/dollar



Source : U.S. Energy Information Administration, BCE

GRAPHIQUE 3 : Taux d'intérêt réel et différentiel de taux à court et long termes en zone euro



Source : Eurostat, calculs IBSA

⁷ Voir « The euro area bank lending survey : second quarter of 2015 » de la BCE.

⁸ Voir les Perspectives économiques de l'OCDE (juin 2015).

- La situation en Grèce continue d’agir négativement sur les perspectives de croissance, en augmentant l’incertitude et en agissant négativement sur la confiance des ménages et des entreprises. Tant que la zone euro parvient à montrer une solidarité interne minimale à l’égard de la Grèce, les risques systémiques sont maîtrisés, à défaut de rétablir une confiance optimale, condition d’une croissance retrouvée. Les conséquences de certaines solutions évoquées à cette crise et notamment d’une sortie de la Grèce de la zone euro sont beaucoup plus incertaines, non seulement pour la Grèce mais aussi pour l’ensemble de la zone euro, tant les enjeux politiques, géopolitiques et économiques d’une telle mesure sont nombreux.
- Des tensions géopolitiques (Russie) accentuent le climat d’incertitude pesant sur les échanges internationaux.

Malgré ces limites et faiblesses, les perspectives pour la deuxième partie d’année 2015 demeurent globalement positives. Les indicateurs actuellement disponibles suggèrent en effet que la reprise se confirme, bien que timidement. En effet, le niveau des investissements a globalement augmenté, bien que fort modestement, durant le premier semestre 2015⁹, ce qui peut laisser penser que les entreprises envisagent un retour de la croissance. En parallèle, de nouvelles baisses du taux de chômage et une légère hausse de l’inflation sont attendues (tableau 1).

Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB réel au sein de la zone euro devrait s’élever à 1,6 % en 2015 et 1,9 % en 2016 (tableau 1).

1.2 Belgique

TABLEAU 2 : Chiffres-clés pour la Belgique

	2014			2015			2016
	III	IV	Total	I	II	Total (e)	Total (e)
Taux de croissance du PIB en volume (%) (1)	1,0	1,0	1,1	1,0	1,3	1,2	1,3
Taux de croissance des composantes du PIB en volume (%) (1)							
<i>Dépenses de consommation finale des particuliers</i>	1,0	1,8	0,9	1,9	2,4	1,9	0,6
<i>Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics</i>	0,9	1,1	1,0	0,7	0,3	0,3	0,7
<i>Formation brute de capital</i>	10,0	4,3	5,4	12,6	0,7	2,7	-0,3
<i>Exportation de biens et services</i>	3,9	1,8	3,7	3,3	3,5	3,4	4,2
<i>Importation de biens et services</i>	5,8	2,6	3,6	6,9	4,2	4,2	3,3
Marché du travail (%)							
<i>Taux de croissance de l’emploi intérieur (1)</i>	0,4	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7
<i>Taux de chômage (définition standardisée Eurostat) (1)</i>	8,6	8,6	8,5	8,6	8,6	8,5	8,3
Taux d’inflation (%)	0,1	-0,1	0,3	-0,5	0,5	0,5	1,1

Note : Variation par rapport à la période correspondante de l’année précédente, hormis pour le taux de chômage et le taux d’inflation qui sont des moyennes sur la période.

(1) Voir glossaire

(e) estimations

Sources : BNB, BfP

• Légère accélération de la croissance en Belgique au deuxième trimestre 2015...

Tout comme dans le reste de la zone euro, la croissance de l’activité économique en Belgique est restée modérée tant en 2014 que durant les six premiers mois de 2015. Sur base annuelle, le taux de croissance du PIB s’élevait à 1,1 % en 2014 et à respectivement 1,0 % et 1,3 % aux premier et

deuxième trimestres de 2015 (tableau 2). Il s’agit de taux de croissance très comparables à ceux observés au sein de la zone euro (respectivement de 0,9 %, 1,0 % et 1,2 %) (tableau 1).

La croissance de l’activité économique en Belgique reste donc toujours en deçà de la croissance annuelle moyenne de 2 % observée durant la période 2000-2008. Il s’agit tou-

⁹ Évolution des investissements fixes en volume (indice). Voir Statistiques de l’OCDE sur les comptes nationaux (septembre 2015).

tefois d'une reprise graduelle puisqu'on est passé d'une croissance du PIB de 0,3 % en 2013, à 1,1 % en 2014 et 1,3 % au deuxième trimestre de 2015.

Au cours des deux premiers trimestres de 2015, l'industrie et les services étaient les moteurs de la croissance de l'activité économique. Comme en 2014, l'industrie a davantage contribué à la croissance que les services, bien que la différence se soit considérablement amenuisée en 2015 sous l'effet conjugué d'un ralentissement de la croissance de l'industrie et d'une expansion dans le secteur des services (activités spécialisées et de soutien, soins de santé et immobilier).

- **... grâce à la contribution substantielle de la consommation des ménages et des investissements privés au cours de la première moitié de 2015**

L'analyse du tableau 2, qui ventile le PIB selon l'approche dépenses, révèle que la légère croissance du PIB au cours des deux premiers trimestres de 2015 est avant tout le résultat d'une reprise de la croissance de la consommation des ménages et des investissements des entreprises.

Après avoir progressé de 0,9 % en 2014, la croissance des *dépenses de consommation des particuliers* est estimée à respectivement 1,9 % et 2,4 % sur base annuelle aux premier et deuxième trimestres 2015. Cette croissance est soutenue par l'augmentation modérée de l'emploi, mais en même temps freinée par la politique de modération salariale. Ce sont cependant principalement les prix historiquement bas de l'énergie durant le premier semestre de 2015 qui expliquent la forte croissance de la consommation des ménages par le biais de l'effet positif qu'ils ont eu sur le revenu disponible.

Ce sont toutefois les *investissements des entreprises* qui ont le plus soutenu la croissance en 2014. Ils ont été caractérisés par une hausse de 6,8 %, pas loin du pic de 7,0 % enregistré en 2007. Au cours des premier et deuxième trimestres de 2015, les investissements des entreprises ont augmenté de respectivement 18,2 % et 1,1 %. Les possibilités de financement plus favorables, tant internes qu'externes, ont encouragé les investissements en 2014 et au premier semestre de 2015. L'accroissement de l'excédent brut d'exploitation a offert en interne aux entreprises davantage d'opportunités d'investir. Au rang des facteurs externes, les entreprises ont par ailleurs pu profiter d'un assouplissement des conditions de crédit et des taux d'intérêt historiquement bas, sans oublier l'amélioration de leur position concurrentielle grâce au recul de l'euro par rapport au dollar et aux effets de la modération salariale. Cependant, il convient de ne pas surestimer le lien causal sur le niveau d'investissement, son accroissement en 2014 et sur les deux premiers trimestres de 2015 ayant été influencé par l'achat exceptionnel de biens d'investissement et l'introduction de brevets. Toutefois, même en excluant ces transactions spécifiques, les investissements des entreprises restent pour les années 2014-2015 un moteur important de

la croissance économique, avec une augmentation de respectivement 2,6 % et 2,8 % selon les estimations du Bureau fédéral du Plan.

La croissance en volume des *dépenses publiques* reste plutôt faible en comparaison de celles relatives aux composantes de dépenses susmentionnées, avec des taux de croissance en glissement annuel qui diminuent progressivement passant de 1,0 % en 2014 à 0,7 % et 0,3 % aux premier et deuxième trimestres de 2015. Les investissements publics affichent pour leur part une croissance en volume substantielle de 6,8 % sur base annuelle en 2014 et 6,4 % au premier trimestre de 2015. Cette croissance retombe cependant au deuxième trimestre de 2015. Cette hausse est dans une large mesure à attribuer à la construction d'écoles.

Les *exportation de biens et services* ont augmenté de 3,7 % en 2014, soit légèrement au-deçà des 3,6 % de croissance des *importation de biens et services*. Aux deux premiers trimestres de 2015, la situation s'est inversée : les importations (respectivement +6,9 % et +4,2 % aux premier et deuxième trimestres de 2015 par rapport aux mêmes périodes en 2014) ont augmenté plus rapidement que les exportations (respectivement +3,3 % et +3,5 % aux premier et deuxième trimestres de 2015 par rapport aux mêmes périodes en 2014), ce qui a eu un impact négatif sur la balance commerciale au premier semestre de 2015.

- **Les craintes d'une spirale déflationniste se dissipent**

Tant les ménages que les entreprises ont profité en 2014 et durant les six premiers mois de 2015 des faibles niveaux d'inflation, conséquences entre autres de la réduction de la TVA sur l'électricité de 21 % à 6 % et du repli substantiel du prix du pétrole (voir chapitre 1). L'impact de la baisse des prix du pétrole est particulièrement marqué en Belgique du fait que notre pays dépend largement des importations de pétrole, même si l'effet a été en partie compensé par la dépréciation de l'euro. L'inflation est ainsi retombée à seulement 0,3 % en 2014, venant de 1,1 % en 2013. De novembre 2014 à mars 2015, l'inflation a même été négative, laissant craindre l'apparition d'une spirale déflationniste. Celle-ci aurait pu être entraînée par le fait que les citoyens et les entreprises diffèrent leurs achats dans la prévision que les prix baisseront encore à l'avenir leur permettant d'acheter des produits et services encore à meilleurs prix. Depuis mai 2015, l'inflation s'est mise à fluctuer sur base annuelle aux alentours de 0,8 % à 0,9 % en Belgique, de sorte que les craintes d'une spirale déflationniste se sont peu à peu dissipées.

- **Rétablissement progressif du marché du travail**

En 2013, le marché du travail belge n'a pas échappé aux retombées de la crise économique. L'emploi intérieur s'est en effet contracté de 0,3 % par rapport à 2012. Le marché

du travail se rétablit toutefois progressivement depuis l'été 2013. L'emploi intérieur aurait ainsi progressé légèrement de 0,4 % en 2014, soit une augmentation de 17700 unités (tableau 2). La hausse aurait été de 0,6 % en glissement annuel pour chacun des deux premiers trimestres de 2015. À noter que depuis 2014, les créations d'emplois sont beaucoup moins soutenues que les années précédentes par la croissance des engagements liée aux emplois titres-services. Les gouvernements Di Rupo et Michel ont en effet pris des mesures afin de garder sous contrôle les coûts du système des titres-services, ce qui a notamment induit une hausse du coût d'achat pour l'utilisateur. D'un autre côté, le secteur privé connaît une croissance plus prononcée de l'emploi grâce notamment aux effets des mesures prises par les autorités fédérales dans le cadre de la modération salariale (gel de la masse salariale pendant deux ans, saut d'index, ...) pour favoriser la compétitivité des entreprises. L'objectif de ces mesures est de limiter la hausse du coût salarial horaire par rapport à nos trois principaux pays limitrophes que sont les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Sous l'effet de ces mesures, le coût salarial par heure prescrite n'a augmenté en Belgique que de 0,8 % en 2014, contre 2,1 % dans nos trois pays voisins.

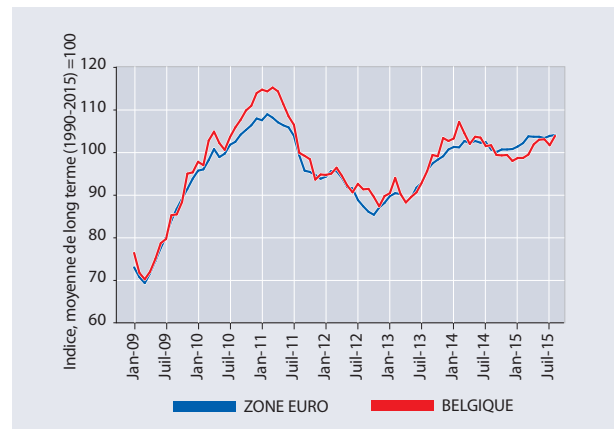
Les évolutions sectorielles de l'emploi observées ces dernières années se sont maintenues, tant en 2014 qu'au cours des deux premiers trimestres de 2015. La croissance de l'emploi sur cette période est exclusivement à attribuer au secteur des services, et en particulier aux branches d'activité importantes que sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien et la santé humaine et l'action sociale. Par contre, la contraction de l'emploi dans la branche « administration publique » entamée au dernier trimestre de 2014 s'est accrue depuis lors. On y verra surtout l'effet du non-remplacement du personnel sortant au sein des administrations publiques. Du côté des activités financières et d'assurance, on observe toujours des destructions nettes d'emplois, mais la contraction s'atténue.

Le taux de chômage a encore légèrement progressé entre 2013 et 2014, jusqu'à atteindre un pic de 8,6 % au quatrième trimestre de 2014. Il s'est ensuite maintenu à ce niveau élevé sur les deux premiers trimestres de 2015.

• Rétablissement timide en 2015 et 2016

Du fait de la reprise modérée de l'activité économique observée actuellement en Belgique et en Europe, des révisions à la baisse des perspectives de croissance sous l'effet du ralentissement de la croissance de l'activité économique dans les pays émergents et de l'incertitude persistante quant à l'impact des réformes entreprises par les autorités fédérales (notamment le « tax shift »), entrepreneurs et consommateurs restent prudents dans leurs prévisions au sujet de l'évolution future de leur situation et de l'ac-

GRAPHIQUE 4 : Indicateur de sentiment économique en zone euro et en Belgique (données désaisonnalisées)



Source : Eurostat

tivité économique en général. L'indice de confiance économique (graphique 4) est toutefois repassé au-dessus de sa moyenne de long terme début 2015. La confiance des entrepreneurs et consommateurs belges se rapproche en outre très fort de celle observée dans la zone euro.

Les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan, publiées en septembre 2015, confirment le sentiment des consommateurs et des entreprises. Les dernières prévisions indiquent que la Belgique, tout comme la zone euro, connaît une reprise progressive. Sur l'ensemble de 2015, l'activité économique afficherait une croissance un peu plus rapide qu'en 2014, à savoir 1,2 % (contre 1,1 % en 2014). Le Bureau fédéral du Plan prévoit pour 2016 un taux de croissance de 1,3 % pour la Belgique. Cette croissance a été légèrement revue à la baisse par rapport aux prévisions réalisées en mai 2015, compte tenu du ralentissement plus marqué de la croissance dans les pays émergents.

Comme en 2014, les dépenses privées resteront en 2015 un moteur de la croissance du PIB, avec une augmentation prévue de 1,9 % selon le Bureau fédéral du Plan. En 2016, la progression sera moins nette (0,6 %). Le revenu disponible réel des ménages sera soutenu pendant toute l'année 2015 et en 2016 par la légère hausse de l'emploi, mais aussi freiné par la politique de la modération salariale. Mais ce sera surtout la faiblesse des prix de l'énergie qui permettra au revenu disponible réel d'augmenter de 1,1 % en 2015, un rythme qui retombera à 0,5 % en 2016. Ce dernier ralentissement sera notamment dû au fait que les effets du saut d'index ne seront vraiment perceptibles qu'à partir de ce moment. Tant en 2015 qu'en 2016, la consommation privée devrait augmenter plus fortement que le revenu disponible, ce qui laisse à penser que les ménages vont dépenser leur épargne et donc contribuer activement à la croissance économique. Ces prévisions ne tiennent toute-

fois pas encore compte du relèvement à 21 % de la TVA sur l'électricité, de sorte qu'elles pourraient être revues à la baisse dans les prochains mois.

La croissance des *investissements des entreprises* se poursuivra également en 2015 à un rythme de 2,8 %. Toutefois, la croissance des investissements amorcera un ralentissement dans le courant de l'année et une contraction est attendue en 2016 (-0,8 %).

En comparaison avec les composantes précédentes du PIB, la croissance en volume des *dépenses publiques* restera faible (respectivement 0,3 % en 2015 et 0,7 % en 2016). La reprise des investissements publics, caractérisés par une croissance de 7,2 % en 2015, s'interrompra en 2016, le Bureau fédéral du Plan tablant sur une croissance nulle. La faiblesse de ces deux composantes des dépenses en 2016 est naturellement à mettre en relation avec l'assainissement des finances publiques.

Selon les estimations du Bureau fédéral du Plan, les *exportation des biens et services* connaîtront sur l'ensemble de 2015 une progression de 3,4 %, inférieure à celle des *importations* (4,2 %). En 2016, la croissance des exportations s'accroîtra à 4,2 % tandis que celle des importations retombera à 3,3 %.

Sur l'ensemble de l'année 2015, l'inflation devrait selon toute attente augmenter à 0,5 %. Cette hausse est principa-

lement à attribuer à la réintroduction du taux de TVA de 21 % sur l'électricité à partir de septembre 2015, qui pèsera plus fortement dans la balance que la baisse des prix du pétrole amorcée en 2014. Pour 2016, le Bureau fédéral du Plan table sur une inflation de 1,5 % du fait que l'augmentation de la TVA sur l'électricité produira des effets sur l'inflation jusqu'au mois d'août. Le scénario d'une spirale déflationniste semble donc beaucoup moins plausible que lors de la rédaction de la version précédente du Baromètre conjoncturel.

La reprise du marché du travail se poursuivra en 2015 et 2016, avec une croissance de respectivement 0,6 % et 0,7 % de l'emploi intérieur, ce qui selon le Bureau fédéral du Plan pourrait se solder par une création nette de 62 000 emplois au total. Malgré la modération salariale qui se maintiendra en 2015 et en 2016 sous l'effet notamment du saut d'index et de l'absence d'indexation automatique des salaires due à la faiblesse de l'inflation, les entreprises ne sont toujours pas enclines à recruter à grande échelle. De ce fait, le taux de chômage restera élevé en 2015, étant donné également la disparition du statut des chômeurs âgés dispensés de recherche d'emploi et de l'intégration de ce groupe dans les statistiques de la population active. Le taux de chômage ne présentera des signes d'amélioration qu'à partir de 2016, où un repli à 8,3 % est attendu (tableau 2).

2. Conjoncture à Bruxelles

2.1 Activité économique

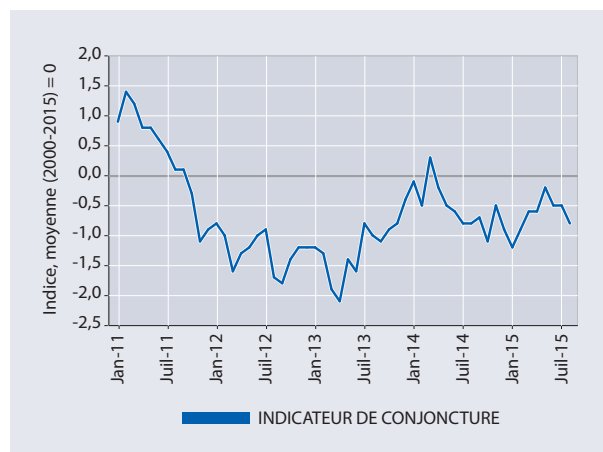
A. Analyse de la conjoncture récente

L'indicateur synthétique conjoncturel¹⁰ de l'activité économique bruxelloise développée par l'IBSA (graphique 5) se base sur les statistiques mensuelles issues de l'enquête conjoncturelle de la BNB. Cet indicateur qui résume les mouvements conjoncturels communs à tous les secteurs couverts dans l'enquête, permet d'évaluer en un coup d'œil les évolutions conjoncturelles à Bruxelles et présente une bonne qualité prédictive de la croissance du PIB bruxellois.

L'analyse de l'indicateur synthétique montre qu'après la dégradation intervenue sur l'ensemble de 2012 et le creux atteint début 2013, la situation conjoncturelle s'est nettement redressée au cours des trois derniers trimestres de 2013. Cette amélioration se reflète dans la croissance légèrement positive de la valeur ajoutée bruxelloise en volume estimée sur base des dernières données provisoires de la comptabilité régionale (+0,4 % en 2013). Ces données ont été étudiées en détail dans l'édition précédente du Baromètre. Il ressort de cette analyse que la branche « services spécialisés et de soutien », cruciale à Bruxelles, a été la principale contributrice à la croissance de la valeur ajoutée en 2013, tandis que celle des « activités financières et d'assurance », autre branche importante à Bruxelles, a contribué négativement à la croissance limitée de la valeur ajoutée.

Selon la courbe de l'indicateur synthétique, l'embellie conjoncturelle se serait poursuivie pour atteindre un pic au premier trimestre 2014. L'évolution que connaît la conjoncture à Bruxelles suit la hausse qu'ont connu le PIB belge et celui de la zone euro pendant la même période. L'amélioration aura cependant été de courte durée, puisqu'à partir de mars 2014, la conjoncture bruxelloise se dégrade. Cette dégradation peut s'expliquer par les incertitudes au sujet de l'impact des opérations d'assainissement qui devraient être réalisées au sein des différents gouvernements du pays, de l'impact de la crise grecque ainsi que par la relance peu convaincante de la zone euro et les premiers signes de ralentissement de la croissance dans les pays émergents. Dans ce contexte, le Bureau fédéral du Plan a revu à la baisse ses perspectives de croissance pour la Belgique, tant pour 2014 que pour 2015 (voir chapitre 1). Sur l'ensemble de l'année 2014, les valeurs de l'indicateur, bien que toujours situées sous l'indice moyen de long terme sont toutefois en moyenne supérieures à celles de 2013. Ces observations, couplées aux conclusions qui ressortent du

GRAPHIQUE 5 : Indicateur synthétique conjoncturel



Source : IBSA

chapitre précédent, témoignent d'une reprise de l'activité économique qui reste modérée en 2014.

Pour les six premiers mois de 2015, l'indicateur conjoncturel synthétique montre une évolution mitigée, avec une amélioration au premier trimestre, suivie d'un recul au second. Globalement sur l'ensemble du premier semestre 2015, le niveau de l'indicateur en Région bruxelloise reste proche de celui observé l'année précédente. Cette évolution semble signifier que l'on se dirige davantage vers une stagnation de la croissance de l'activité économique plutôt que vers une accélération marquée de la reprise enregistrée en 2014. Ce résultat est en ligne avec les prévisions établies au niveau national. Les facteurs favorables (baisse du prix du pétrole, politiques monétaires accommodantes, croissance mondiale qui se maintient...) devraient être contrebalancés par des éléments jouant négativement (notamment une structure d'activité caractérisée par un poids relativement important des branches moins sensibles à la conjoncture). L'analyse qui suit au niveau des principales branches d'activité confirme d'ailleurs une évolution mitigée durant la première moitié de 2015. Les données relatives au chiffre d'affaires pointent vers une stagnation de l'activité dans certaines branches (« transport et entreposage », « information et communication »), alors que d'autres ont vu leur situation se détériorer (« industrie », « commerce de gros ») ou au contraire évoluer favorablement (« commerce de détail », « autres services non-financiers aux entreprises »).

¹⁰ Voir glossaire.

B. Analyse par branche d'activité

On peut noter à travers les outils d'analyse conjoncturelle utilisés dans ce chapitre, l'impact de la période prolongée de stagnation traversée ces dernières années par la Région, et plus généralement la Belgique et la zone euro. En effet, la prolongation de cycles conjoncturels plutôt négatifs finit par peser sur l'estimation des tendances de long terme. Ces dernières sont revues à la baisse de manière sensible pour certaines branches sur base des méthodes d'estimation économétriques mises en œuvre ici. Comme les données de base historiques ne changent pas, l'allure de certains graphiques représentant l'évolution du cycle de conjoncture s'en retrouve peu à peu modifiée pour le passé. Ce phénomène statistique ne fait que traduire la perte de potentiel économique due à une faible croissance prolongée, à travers ses impacts sur les investissements et le marché du travail. Il n'est économiquement pas raisonnable d'attendre, au-delà d'un certain temps de faible investissement et de stagnation du marché du travail, une croissance tendancielle constante de la production et de la valeur ajoutée, les capacités économiques de production s'étant dégradées. La révision progressive des tendances est donc légitime et influence les perspectives qui peuvent se dégager des analyses conjoncturelles proposées ci-dessous.

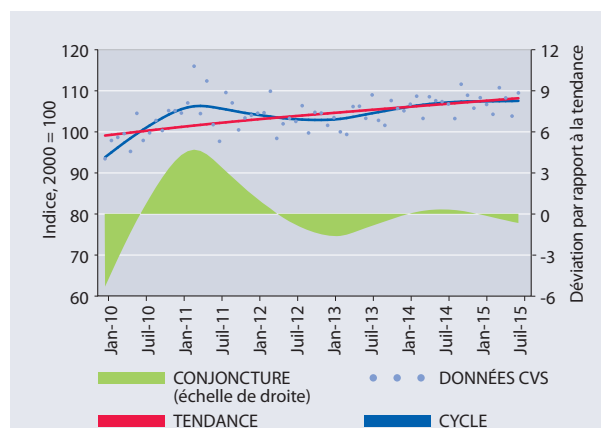
• Production industrielle et services directement liés

Industrie

Entre juillet 2010 et avril 2012, l'indice national de production industrielle selon l'enquête PRODCOM (graphique 6) se trouvait dans une situation conjoncturelle positive mais est entré dans une phase de récession à partir d'avril 2011, avec un cycle se rapprochant de plus en plus du niveau de la tendance de long terme pour finalement se retrouver dans une phase conjoncturelle négative au printemps 2012. Si l'industrie belge est entrée dans une phase d'expansion début 2013, 2014 et 2015 sont caractérisées par des cycles qui s'écartent à peine de la tendance de long terme. Cette dynamique limitée n'a rien de surprenant étant donné qu'elle correspond à l'image renvoyée ces deux dernières années par l'économie mondiale et celle de la zone euro. Les secteurs industriels sont en effet plus tributaires que les secteurs des services du commerce international et du sentiment économique dans le reste du monde. La demande nationale était, elle aussi, relativement faible dans un contexte où la confiance des consommateurs a été quasi continuellement négative pendant la période 2011-2015.

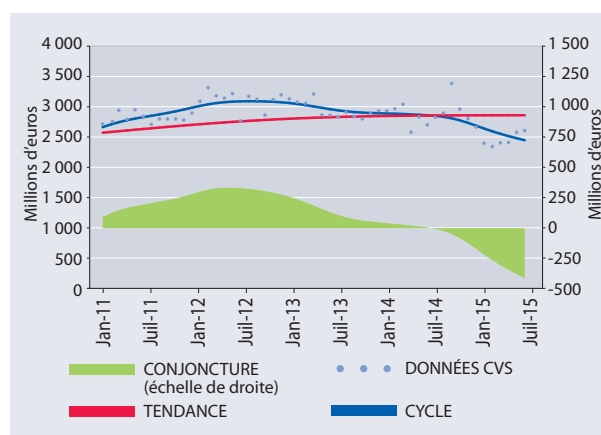
La tendance de long terme de la production industrielle belge reste cependant haussière avec pour conséquence que le niveau de la tendance de long terme était en mai 2015 de près de 7 % supérieur à celui relevé en janvier 2011. La croissance moyenne de long terme, de l'ordre de 2 % (exprimée sur base annuelle durant la période allant de 2011 à mai 2015) est cependant nettement inférieure à

GRAPHIQUE 6 : Évolution conjoncturelle de l'indice national de production industrielle



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 7 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

celle observée pendant la période 2000-2008, qui s'élevait à plus de 4 % par an.

Si l'industrie montre peu de dynamisme ; des mouvements plus prononcés sont perceptibles à l'intérieur des sous-branches d'activité. Contrairement aux deux dernières années, la production des *biens de consommation* n'est plus le moteur de la production industrielle. Au deuxième trimestre 2015, cette branche connaît un rythme de croissance négatif de -5,1 % sur base annuelle. Malgré ce repli, la production de biens de consommation dépasse toujours, au deuxième trimestre de 2015, de 8,9 % le niveau du deuxième trimestre de 2011. La production des *biens d'investissement* a quant à elle été caractérisée par une croissance de 1,8 % sur base annuelle au deuxième trimestre de 2015, soit un ralentissement par rapport au deuxième trimestre de 2014, où une croissance de 4,7 % en glissement annuel avait été enregistrée. En comparaison du deuxième

trimestre de 2011, la production de biens d'investissement est de 1,8 % supérieure. Au deuxième trimestre de 2015, la production de *biens intermédiaires* a été le moteur de la production industrielle, avec une croissance sur base annuelle de 2,9 % alors qu'elle était caractérisée par une contraction de 3,4 % au même trimestre de l'année précédente. Le niveau de production était cependant toujours inférieur de 7,3 % à celui du deuxième trimestre de 2011.

Le chiffre d'affaires dans l'industrie bruxelloise selon les statistiques de la TVA (graphique 7) renvoie une image différente de celle de l'indice national de production. Jusqu'à l'été 2014, la série se trouvait dans une situation conjoncturelle positive, ternie néanmoins par des taux de croissance négatifs depuis 2013. La tendance de long terme de la série est toutefois orientée à la hausse, avec un niveau qui en mai 2015 était de plus de 11 % supérieur à celui de janvier 2011.

À partir de juin 2014, l'industrie bruxelloise se retrouve dans une situation conjoncturelle négative s'assortissant d'un cycle négatif de plus en plus prononcé, confirmant les prévisions faites dans la précédente édition du Baromètre conjoncturel. Cette évolution baissière doit néanmoins être nuancée quelque peu en ce sens que les effets de prix expliquent en partie les évolutions du chiffre d'affaires. Dans l'industrie bruxelloise, la branche d'activité « fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés » représente une très grande part du chiffre d'affaires. Or, la baisse des cours des produits pétroliers a eu une influence négative sur le chiffre d'affaires de cette branche, et donc sur celui de l'industrie bruxelloise. À cela s'ajoute le fait que les prix d'autres matières premières dans l'industrie alimentaire ou l'industrie métallurgique ont également diminué depuis 2014, affectant le chiffre d'affaires des entreprises concernées.

Une comparaison entre la production industrielle belge et le chiffre d'affaires des grandes branches industrielles à Bruxelles révèle des évolutions différentes, ce qui peut s'expliquer par la structure différente de l'industrie bruxelloise et de l'industrie nationale. Vu l'importance limitée de l'industrie bruxelloise, qui se compose par branche d'activité d'un nombre restreint d'entreprises (parfois de grande taille), les évolutions affectant une branche d'activité ou une seule entreprise peuvent rapidement avoir un impact décisif sur le chiffre d'affaires de l'industrie totale, bien plus qu'à l'échelle de la Belgique, où ces fluctuations sont beaucoup plus lissées par le caractère plus agrégé des séries temporelles. Le chiffre d'affaires des trois derniers mois disponibles – d'avril à juin 2015 – révèle pour les *biens intermédiaires* une croissance encore plus marquée de 18,1 % sur base annuelle (contre 2,9 % sur base annuelle pour la production nationale). Cette branche d'activité poursuit ainsi la croissance vigoureuse qu'elle laissait déjà entrevoir au cours des cinq trimestres précédents. Le chiffre d'affaires des *biens d'investissement* connaît sur cette période une croissance de 3,6 % en glissement annuel qui

s'aligne sur celle de 1,8 % de la production nationale. Au cours des cinq trimestres précédents, le chiffre d'affaires bruxellois des biens d'investissement était caractérisé par une contraction sur base annuelle de 10,4 % en moyenne. Pour les *biens de consommation*, on note une croissance du chiffre d'affaires de 3,3 % qui contraste avec la baisse de 5,1 % de la production nationale et met un terme à la contraction marquée des trimestres précédents (en moyenne -14,6 % au cours des cinq trimestres précédents). Le fait que le chiffre d'affaires soit en hausse au dernier trimestre dans les trois grandes branches d'activité (dont ne fait pas partie le secteur du raffinage pétrolier) et que les taux de croissance sont systématiquement plus élevés à Bruxelles qu'en Belgique pourrait indiquer un rétablissement plus rapide de l'industrie bruxelloise par rapport à l'industrie nationale, mais cette hypothèse devra se confirmer dans les mois à venir.

Construction

La branche de la construction connaît une tendance haussière relativement marquée, le niveau de cette dernière étant en mai 2015 de 34 % supérieur à celui de janvier 2011. La situation conjoncturelle de la construction est devenue positive à partir de septembre 2013 et s'est prolongée en 2014 (graphique 8). Cette situation conjoncturelle positive est probablement à mettre en relation avec les taux hypothécaires extrêmement bas qui rendent la construction et la rénovation plus accessibles, mais également avec des conditions climatiques favorables, entraînant moins de journées d'arrêt des chantiers en 2014 qu'en 2013. La situation conjoncturelle positive s'est en outre maintenue plus longtemps que ce qui était annoncé dans le précédent Baromètre conjoncturel. Selon les dernières données disponibles, c'est en mars 2015 que le cycle de la construction passe sous le niveau de la tendance de long terme, marquant le début d'une situation conjoncturelle négative.

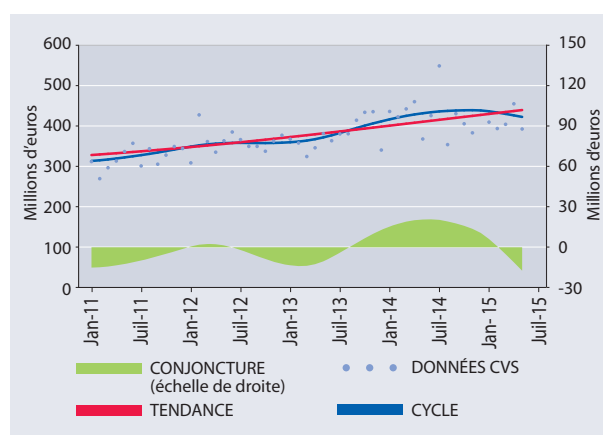
Selon les résultats d'enquête relatifs à l'évaluation du carnet de commandes (graphique 9), les prévisions des entrepreneurs sont restées stables sur les quatre premiers mois de 2015, en-dessous de la moyenne de long terme, et la reprise entamée au début de l'été ne s'est pas maintenue. Il est difficile d'évaluer dans quel sens la situation conjoncturelle dans la branche de la construction bruxelloise évoluera dans les mois à venir. D'une part, une accélération est attendue du côté du nombre de travaux de rénovations d'habitations construites depuis 5 à 10 ans (anticipation de l'augmentation de la TVA à 21 % au lieu de 6 % à partir du 1^{er} janvier 2016), mais d'autre part, le problème du coût des nouvelles constructions devient de plus en plus cuisant du fait de l'introduction à partir de janvier 2015 d'exigences plus rigoureuses en termes d'efficacité énergétique pour les nouvelles habitations (norme des maisons passives à Bruxelles). Par ailleurs, la Confédération Construction s'attend également à ce que les investissements en matière d'immeubles de bureaux, d'immobilier commercial et les

travaux de voirie poursuivent leur repli entamé en 2014, auxquels viendra s'ajouter une contraction assez substantielle des travaux ferroviaires du fait de la réduction de la dotation de la SNCB.

Transport et entreposage

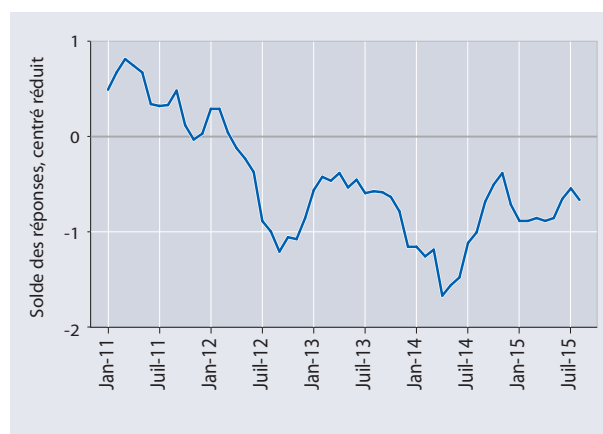
Traditionnellement, cette branche d'activité suit l'évolution du chiffre d'affaires de l'industrie et est donc sensible au cycle conjoncturel. Elle connaît une tendance relative-ment plane qui s'oriente à la baisse à partir de la mi-2013. Le niveau de la tendance de long terme en mai 2015 est d'environ 4 % supérieur à celui de janvier 2011 (graphique 10). L'activité a évolué dans une phase conjoncturelle positive jusqu'à l'été 2013, avec un pic au cours de l'été 2012, suivi d'une phase récessive qui s'est poursuivie jusqu'à l'été 2014. Depuis lors, la phase conjoncturelle négative s'est stabilisée, le chiffre d'affaires de la branche « transport et entreposage » affichant un statu quo. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la dégradation conjoncturelle dans le secteur de l'industrie ne se soit pas diffusée jusque dans la branche « transport et entreposage ». En effet, c'est vraisemblablement la baisse des prix dans une sous-branche bien spécifique de l'industrie (« raffinage de produits pétroliers ») qui explique en grande partie la dégradation de la conjoncture, les volumes n'étant probablement pas autant affectés. Il faut toutefois noter que les éléments susceptibles d'initier une amélioration conjoncturelle se font rares dans un contexte où la croissance du commerce mondial est freinée plus que prévu par le ralentissement observé ces derniers mois au sein des pays émergents. La situation conjoncturelle négative pourrait par conséquent encore persister en 2016. Quoi qu'il en soit, le maintien de ce statu quo confirme de plus en plus les perspectives d'avenir limitées pour cette branche d'activité à Bruxelles. La branche d'activité « transport et entreposage » fait face à des contraintes de plus en plus importantes liées à l'extension du tissu urbain dans et autour de la Région et à des besoins accrus en logement, induits par la croissance démographique attendue pour les prochaines années, et qui tend à repousser vers la périphérie, les activités nécessitant des surfaces foncières importantes. La congestion croissante qui en découle incite également les entreprises de logistique nécessitant des superficies importantes à se délocaliser vers les zones périphériques meilleur marché. De plus, la taxe kilométrique qui sera introduite en 2016 dans la Région de Bruxelles-Capitale pour les camions sera un peu plus élevée que dans les autres régions du fait de la triple imposition sur les voiries communales, ce qui constituera un frein supplémentaire pour cette branche d'activité. Il va sans dire que les éléments que nous venons d'évoquer auront également un impact négatif sur les choix de localisation des entreprises industrielles à Bruxelles, ce qui fera encore davantage pression sur la branche d'activité « Transport et entreposage ».

GRAPHIQUE 8 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

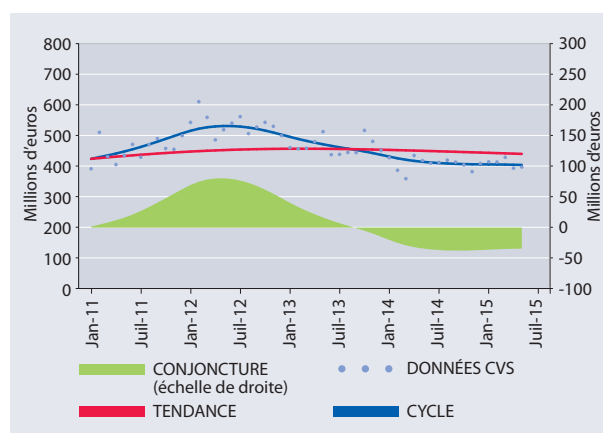
GRAPHIQUE 9 : Évaluation des carnets d'ordres dans la construction en Belgique*



Source : BNB, calculs IBSA

* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

GRAPHIQUE 10 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et entreposage, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

Commerce de gros

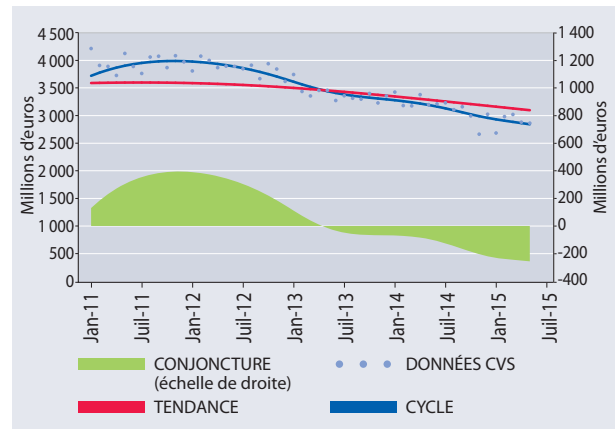
Tout comme la branche « transports et entreposage », l'évolution du commerce de gros (graphique 11) est fortement liée aux évolutions conjoncturelles des activités de production. Le commerce de gros a toutefois connu durant la période 2011-2012 une situation conjoncturelle positive plus prononcée, mais la phase de récession a entraîné une situation conjoncturelle négative dès mai 2013. À partir du printemps 2014, le cycle a commencé à s'écarter de plus en plus de la tendance de long terme, cette évolution s'étant poursuivie en 2015, mais moins rapidement. Contrairement à la branche d'activité « transport et entreposage », la tendance de long terme est orientée à la baisse. C'est ainsi que le niveau de la tendance de long terme était en mai 2015 de près de 14 % inférieur à celui de janvier 2011. Ceci s'explique notamment par l'absence d'une présence forte de l'industrie en Région de Bruxelles-Capitale combinée à la concurrence du marché du logement évoquée plus haut.

Ce sentiment est confirmé par les derniers résultats relatifs aux perspectives de demande dans le commerce (pour les trois mois à venir) envisagées par les entrepreneurs bruxellois (graphique 12). Ces perspectives sont toujours en repli depuis la parution du dernier Baromètre conjoncturel. Alors que jusqu'à l'été 2014, les perspectives du commerce à Bruxelles et en Belgique ont connu une évolution parallèle, avec une volatilité un peu plus marquée pour les perspectives de demande au niveau belge, ces évolutions se sont dissociées au cours des six derniers mois. Les perspectives de demande dans le commerce des entrepreneurs belges s'améliorent lentement sous l'effet de la faiblesse du cours euro/dollar et des premières répercussions des mesures de modération salariale mises en place par les autorités fédérales. Malgré cela, les entreprises de commerce de gros de Bruxelles ne parviennent manifestement pas à profiter de ces facteurs contextuels plus propices et indiquent s'attendre à une dégradation des perspectives de demande. Dans ce contexte, le scénario d'un retour à une situation conjoncturelle positive en 2015 semble peu probable.

• Services avancés à la production

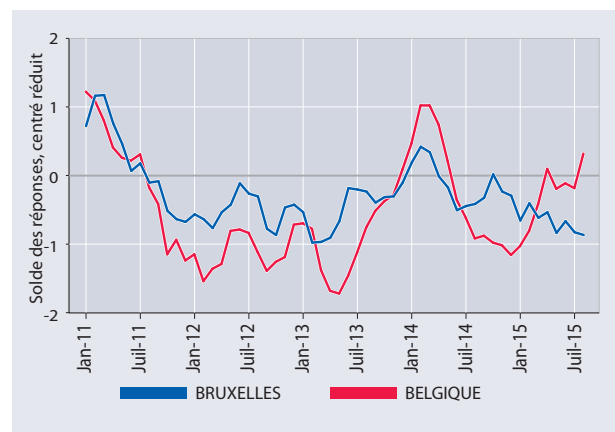
Comme décrit dans le Baromètre d'avril 2015, les branches de services avancés à la production¹¹ représentent une part importante de la valeur ajoutée à Bruxelles (45 % en 2013 contre 30 % en Flandre et 27 % en Wallonie), du fait notamment de la spécialisation administrative et politique de premier plan de la Capitale. L'activité économique régionale est donc plus nettement marquée par les évolutions dans cette branche.

GRAPHIQUE 11 : Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 12 : Perspectives de demande à trois mois dans le commerce*



Source : BNB, calculs IBSA

* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

Moins directement dépendantes de la production industrielle, ces branches d'activité de services sont relativement moins sensibles à la conjoncture. Cependant, en cas d'épisode conjoncturel fortement négatif, comme en 2009 suite à la crise, ou en cas de contexte conjoncturel morose très étendu dans le temps, comme c'est le cas depuis mi-2011, les effets négatifs de l'environnement conjoncturel se propagent également de manière significative dans ces branches.

¹¹ Voir le glossaire pour la définition de « services avancés à la production »

Information et communication

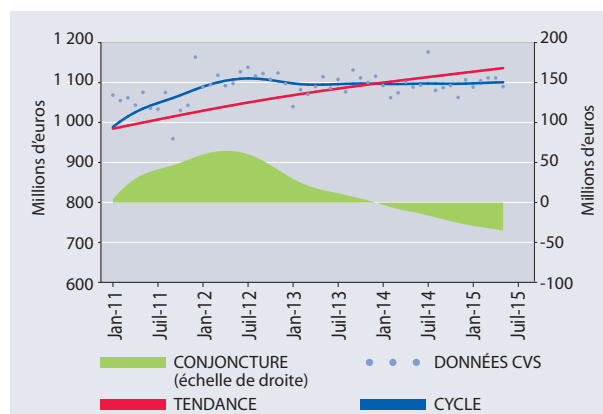
Cette branche regroupe les activités relatives aux technologies de l'information et de la communication. Elle connaît, en comparaison des autres branches d'activité étudiées, une tendance haussière relativement marquée, avec un niveau de tendance de long terme de plus de 15 % supérieure à celui de janvier 2011. Le chiffre d'affaires de cette branche (graphique 13) a évolué en situation conjoncturelle positive jusqu'à la fin 2013 mais a entamé dès l'été 2012 une phase de récession qui s'est poursuivie jusqu'au dernier mois en notre possession. La situation conjoncturelle de plus en plus négative pousse la tendance de long terme vers un aplatissement progressif. Le cycle de la branche « information et communication » reste néanmoins très stable depuis début 2013, ce qui indique un certain immobilisme. Bien qu'il s'agisse d'une branche d'activité peu sensible à la conjoncture, la faible dynamique conjoncturelle actuelle pourrait in fine jouer sur la tendance de long terme. Suite à la crise économique, plus marquée en Europe, de nombreuses entreprises ont postposé leurs décisions d'investissements destinés à moderniser leurs processus de production, à travers notamment l'automatisation, la robotisation, le traitement numérique autonome de l'information et les réseaux décentralisés, influençant directement la branche « information et communication ». Tant que la relance reste aussi modeste, les entreprises continueront à hésiter à innover et continuerons plutôt à exploiter les capacités de production actuelles pour répondre à la demande accrue. Compte tenu également des cycles baissiers du chiffre d'affaires observés dans nombre de branches d'activité de l'économie bruxelloise, il y a donc peu de chances que la situation conjoncturelle négative de cette branche d'activité connaisse une amélioration significative dans les six mois à venir.

Autres services non-financiers aux entreprises

Cette branche regroupe les activités de services spécialisées de soutien. De par le statut de centre administratif et politique de la Région bruxelloise, il est normal que cette branche soit, en termes de part dans la valeur ajoutée, une des plus importantes de la Région de Bruxelles-Capitale (13,7 % en 2013¹²).

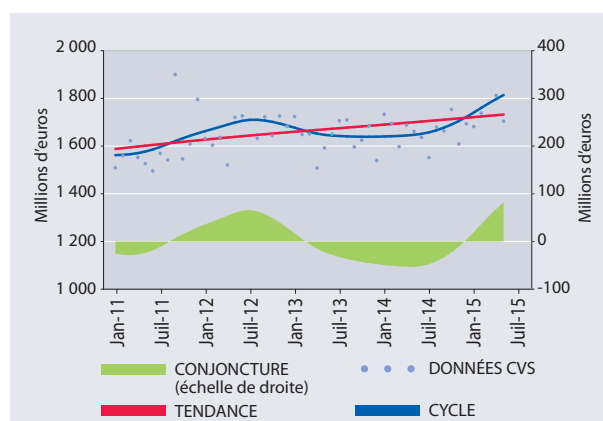
Comme la plupart des secteurs des services, cette branche est assez peu cyclique, avec des valeurs de chiffre d'affaires observées qui fluctuent aux alentours de leur tendance de long terme (graphique 14). Cette branche d'activité est caractérisée par une tendance haussière assez marquée, avec une tendance de long terme en mai 2015 de plus de 13 % supérieure à celle de janvier 2011. À partir de mars 2013, le chiffre d'affaires total est toutefois resté pendant près de deux ans inférieur à la tendance de long terme, pour ensuite renouer à partir de décembre 2014 avec une situation conjoncturelle positive. Contrairement aux

GRAPHIQUE 13: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Information et communication, RBC



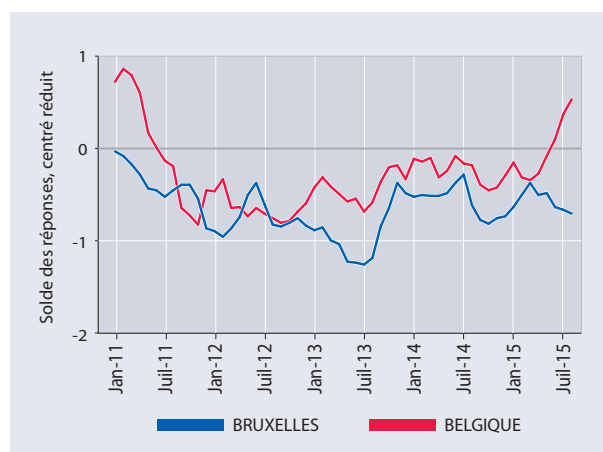
Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 14: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 15: Perspectives d'activité dans les services aux entreprises*



Source : BNB, calculs IBSA

* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

¹² Dernière donnée disponible au moment de la rédaction du présent Baromètre.

branches d'activité décrites plus haut, la branche « activités administratives et de soutien » à Bruxelles a connu une phase d'expansion au cours des deux premiers trimestres de 2015. Vu la diversité des activités qui se trouvent dans cette branche, il est difficile de désigner une cause significative pour expliquer cette évolution.

Vu les derniers résultats des perspectives d'activité dans les services aux entreprises tels qu'ils sont ressortis de l'enquête de confiance menée auprès des entreprises (graphique 15), l'évolution favorable du chiffre d'affaires dans la branche « activités administratives et de soutien » pourrait ne pas se maintenir dans les mois à venir. Les résultats les plus récents de cette enquête indiquent en effet pour Bruxelles une évolution négative de la confiance des entrepreneurs à l'égard des perspectives d'activité futures. Tout comme pour la branche du commerce, le moral des entrepreneurs bruxellois paraît plus pessimiste que celui des entreprises au niveau national.

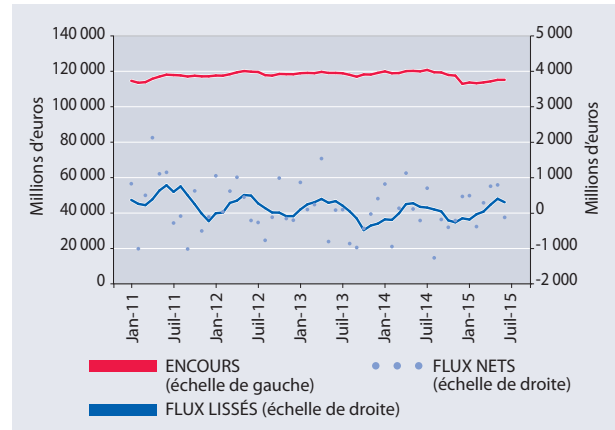
Services financiers

La situation de Bruxelles est bien spécifique au sein du pays en ce qui concerne les services financiers. Non seulement la concentration de ce type d'activités y est plus forte, mais elle est également de nature différente. En effet, la présence de sièges centraux ou régionaux de grands établissements amène des activités de banque de gros et d'investissement dont les caractéristiques sont éloignées de l'activité commerciale et de détail prévalant sur le reste du territoire national.

Cette branche est plus difficile à appréhender de façon quantitative, ces services n'étant globalement pas soumis à la TVA. Les activités de cette branche ne sont pas non plus couvertes par les enquêtes de conjoncture de la BNB. Nous avons donc recours à des indicateurs alternatifs permettant d'évaluer la marge d'intermédiation, un des principaux déterminants de la valeur ajoutée pour cette branche. Cette marge varie en fonction du volume des encours de crédits¹³ (graphique 16) et du différentiel de taux entre prêt à moyen ou long terme (ici représenté par le taux sur les emprunts d'État à 10 ans) et le financement interbancaire à court terme (Euribor à 3 mois) (graphique 17). Le niveau des taux d'intérêts obligataires est également un indicateur important pour juger de l'environnement opérationnel des compagnies d'assurance (en particulier d'assurance-vie).

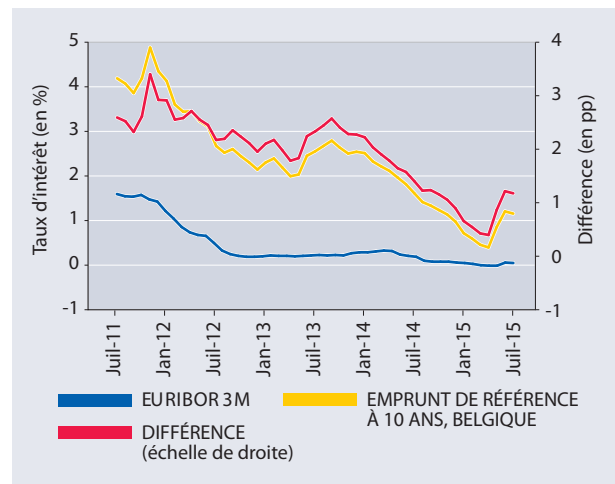
Par rapport au précédent Baromètre conjoncturel, le climat dans lequel évoluent les activités financières s'est encore détérioré. À la suite d'une poursuite de la baisse du taux d'intérêt à long terme à 10 ans, combinée aux perspectives toujours faibles en matière d'inflation, la marge d'inter-

GRAPHIQUE 16: Encours et flux effectifs de crédits en Belgique



Source : BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 17: Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire



Source : BNB, calculs IBSA

médiation ne s'élevait plus qu'à 0,4 % en avril 2015, venant de 2,6 % en septembre 2013. À partir d'avril, la marge d'intermédiation est légèrement remontée jusqu'à 1,2 % sous l'influence du programme d'achats de la Banque centrale européenne¹⁴. On y verra le résultat de la combinaison d'un Euribor à 3 mois devenu négatif¹⁵ et d'une hausse du taux sur les emprunts de référence à 10 ans. L'Euribor négatif fait que les banques gagnent en réalité de l'argent en refusant de s'en prêter mutuellement. Dans une perspective historique, ces marges d'intermédiation restent cependant très basses. Afin de préserver leurs résultats, les établissements financiers pourraient être tentés de gonfler leur total bilantaire en augmentant les montants prêtés. Cela suppose néanmoins une demande suffisante de cré-

^{13, 14} Voir glossaire.

¹⁵ Lorsque l'Euribor est négatif, les banques gagnent en réalité de l'argent en refusant de s'en prêter mutuellement, ce qui peut mettre en péril les transactions financières. L'Euribor est lié au taux appliqué par la BCE pour les banques qui veulent placer leurs excédents de liquidités auprès de la BCE. Ce taux est lui aussi négatif pour l'instant (-0,2 % en septembre 2015).

dits. Or, la demande de crédit de la part des entreprises est actuellement très limitée étant donné l'environnement économique actuel caractérisé par une faible reprise de l'activité. On constate en effet une baisse tendancielle des flux nets de crédits depuis 2011, qui s'est traduite fin 2014 par une nouvelle contraction du portefeuille de crédits des établissements bancaires sous l'effet d'un creux conjoncturel. De plus, les anticipations actuelles pointent vers un maintien du contexte actuel, caractérisé par une politique monétaire très accommodante, une croissance économique limitée, une faible inflation, etc.

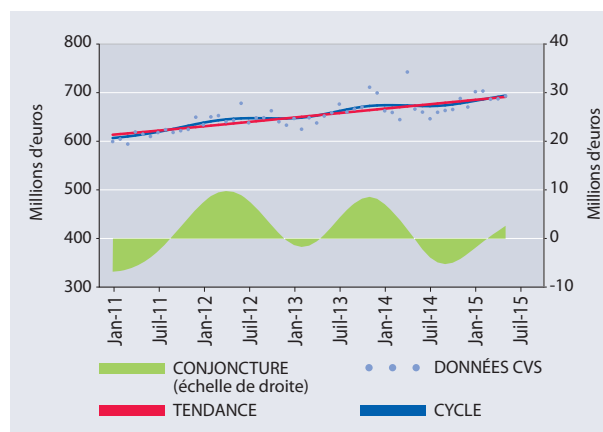
• Services aux personnes

Les activités de services qui sont visées ici sont globalement peu sensibles au cycle conjoncturel, tout comme les services aux entreprises avancés à la production. Les raisons sont néanmoins différentes. Dans ce cas, l'activité dépend principalement du comportement de consommation des ménages et non de celui des entreprises. Les ménages ayant tendance à lisser leurs comportements de consommation, les évolutions conjoncturelles de ces activités sont en général moins marquées.

Commerce de détail

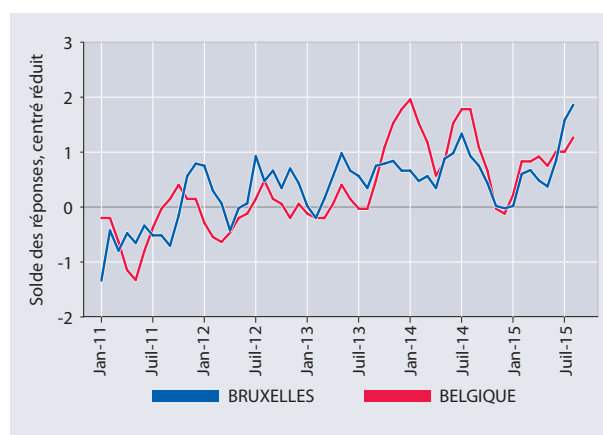
La branche d'activité « commerce de détail » affiche durant la période 2011-2015 une tendance haussière, avec en mai 2015 un niveau de la tendance de long terme de près de 13 % supérieur à celui de janvier 2011 (graphique 18). Les cycles sur cette période sont en outre caractérisés par des fluctuations très limitées, alternant situation conjoncturelle faiblement positive et faiblement négative. La situation conjoncturelle de la branche d'activité « commerce de détail » est devenue négative en mai 2014 pour atteindre un plancher en septembre 2014. La détérioration de la perception de la situation économique dans le courant de 2014 a assurément pesé sur les décisions d'achats. Depuis mars 2015, le commerce de détail a renoué avec une situation conjoncturelle positive, ce qui peut s'expliquer par l'évolution favorable du revenu réel sous l'effet de la faiblesse des prix du pétrole et de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) (section 2.2). L'enquête auprès des ménages portant sur les prévisions d'achats importants (graphique 19), qui est un bon indicateur avancé pour la conjoncture dans le commerce de détail, montre également une inflexion positive ces derniers mois, toutefois moins prononcée qu'à l'échelle de la Belgique. Dans une optique prospective, nous pouvons en conclure que la situation conjoncturelle positive pourrait se maintenir dans les mois à venir.

GRAPHIQUE 18: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 19: Prévisions d'achats importants des ménages*



Source : BNB, calculs IBSA

* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

C. Démographie des entreprises

À la fin du deuxième trimestre 2015, la Région de Bruxelles-Capitale totalisait 95 771 **entreprises actives**¹⁶ ce qui représente 11 % du total national. À l'image des évolutions enregistrées ces dernières années, le rythme de croissance du stock d'entreprises au premier semestre 2015 a été plus élevé au niveau bruxellois (+1,4 % par rapport au chiffre de fin 2014) qu'au niveau belge (+0,9 %). Passé le saut ponctuel au début de 2014, lié à l'obligation d'assujettissement des avo-

¹⁶ Les données commentées ici concernent uniquement les entreprises assujetties à la TVA reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Les chiffres portent sur les unités légales et la localisation géographique repose sur l'adresse du siège social ou du lieu de résidence.

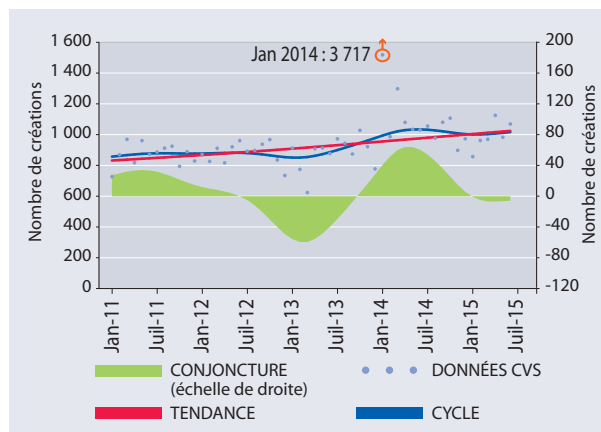
cats à la TVA¹⁷, l'évolution du stock d'entreprises bruxelloises a retrouvé un rythme globalement proche de celui observé de 2011 à 2013.

Durant le premier semestre 2015, 6 420 **créations d'entreprises**¹⁸ ont été comptabilisées à Bruxelles¹⁹. Ce nombre est difficilement comparable à celui enregistré au cours de la même période en 2014 dans la mesure où l'entrée des avocats dans le registre des assujettis à la TVA a donné lieu, comme indiqué ci-dessus, à une augmentation exceptionnelle des créations au premier semestre 2014. En dehors de cela, le nombre d'entreprises créées au cours des six premiers mois de 2015 représente le score le plus haut enregistré au niveau de la Région depuis 2008. Le taux de création²⁰ reste par ailleurs plus élevé à Bruxelles que dans les autres régions du pays. Durant la première moitié de 2015, 6,7 entreprises ont en effet été créées sur le territoire régional pour 100 entreprises actives, contre un rapport de 5,2 pour 100 à l'échelle du pays.

L'analyse conjoncturelle de l'évolution des créations d'entreprises (graphique 20)²¹ révèle que depuis mai 2014, la phase de conjoncture positive a commencé à s'essouffler. La dégradation s'est confirmée en 2015 puisque la courbe de cycle est passée en régime négatif en début d'année et s'est maintenue très légèrement en dessous de la tendance de long terme sur l'ensemble du premier semestre. Le léger ralentissement de la croissance tendancielle, à l'œuvre depuis début 2014, s'est confirmé entre janvier et juin 2015. Le rythme de croissance de long terme a continué de ralentir progressivement mais reste néanmoins rapide par rapport aux résultats des années précédentes.

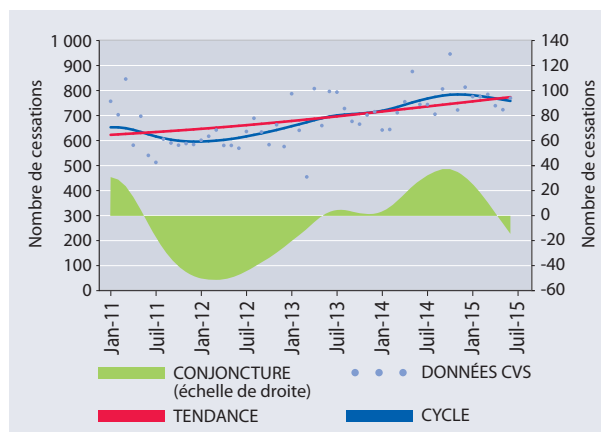
Durant les six premiers mois de 2015, 4848 **cessations d'entreprises**²² ont été enregistrées en Région de Bruxelles-Capitale. Ce chiffre est en progression depuis six semestres consécutifs mais on observe un net ralentissement au premier semestre 2015, avec une augmentation de 4 % en glissement annuel, contre une hausse de 11,7 % le semestre précédent. Ce ralentissement est notamment dû à une contraction des cessations d'entreprises au deuxième trimestre 2015 (-5,2 % en glissement annuel). Au niveau national, le nombre d'entreprises qui ont mis un terme à leur activité n'a que très peu augmenté durant les six premiers mois de 2015 (+0,2 % en glissement annuel). Comme pour les créations d'entreprises, le taux de cessation²³ bruxellois est plus élevé que celui calculé pour la Belgique, avec toutefois un écart par rapport à la valeur nationale moins important. Au cours du premier semestre 2015, la Région a ainsi totalisé 5,1 cessations pour

GRAPHIQUE 20 : Évolution conjoncturelle des créations d'entreprises en RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 21 : Évolution conjoncturelle des cessations d'entreprises en RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

100 entreprises actives tandis que le ratio était de 4,3 pour 100 au niveau belge.

Comme le montre le graphique 21, l'année 2014 a été caractérisée par un épisode conjoncturel défavorable, durant lequel la courbe du cycle des cessations s'est située au-dessus de la tendance de long terme. Le retour vers des valeurs proches de la tendance, entamé fin 2014, s'est confirmé début 2015. Depuis mai de cette année, la courbe du cycle est repassée

¹⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2014, la plupart des prestations réalisées par des avocats sont en effet soumises à la TVA. Ces avocats sont désormais repris dans la base de données administrative des assujettis TVA, avec pour conséquence une augmentation marquée du nombre de créations d'entreprises et donc d'entreprises actives. Étant donné la concentration relativement forte des activités menées par des avocats sur le territoire bruxellois, par rapport au reste du pays, ce changement administratif a davantage affecté les chiffres de la Région.

^{18, 20, 22, 23} Voir glossaire.

¹⁹ Sur base des données administratives mensuelles.

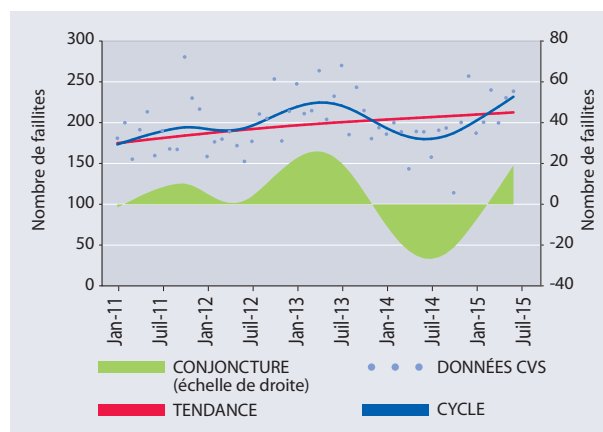
²¹ Afin de neutraliser la rupture de série et pouvoir analyser l'évolution conjoncturelle des créations d'entreprises à Bruxelles, le chiffre des (ré)assujettissements relatif à janvier 2014 est traité comme un outlier et ajusté à part dans le modèle.

légèrement en régime favorable, pour la première fois depuis mai 2013. Il faudra attendre les chiffres des prochains mois pour voir si cette évolution marque ou non l'entrée dans une phase de conjoncture durablement « positive ». Toujours est-il que la croissance tendancielle du nombre de cessations a continué de ralentir de façon progressive au cours des six premiers mois de 2015, comme c'était déjà le cas depuis mai de l'année précédente. Dans la mesure où la croissance de long terme avait fortement accéléré de mi-2011 à fin 2013, le rythme de progression reste néanmoins élevé.

En 2015, la reprise de l'activité économique au niveau belge et bruxellois, amorcée timidement en 2014, devrait rester limitée. Ce redressement modéré s'est accompagné d'une évolution mitigée en ce qui concerne la démographie des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale. Au début du premier semestre 2015, la situation conjoncturelle en matière de créations d'entreprises a continué de se dégrader, entrant même en régime légèrement négatif.²⁴ En revanche, l'amélioration de l'environnement économique semble avoir été de pair avec une amélioration de la situation conjoncturelle du côté des cessations, celle-ci évoluant vers une phase favorable à la fin du premier semestre 2015. En ce qui concerne les taux de croissance tendancielle, le ralentissement en cours aussi bien pour les créations (depuis février 2014) que pour les cessations (depuis mai 2014) s'est prolongé jusqu'en juin de cette année.

En définitive, l'écart favorable entre le nombre de créations et de cessations reste nettement positif à Bruxelles. Au cours des six premiers mois de 2015, un peu plus de 1570 créations nettes d'entreprises ont ainsi été comptabilisées au niveau régional (environ 7600 unités au niveau national). Ces créations nettes expliquent la totalité de l'augmentation du nombre d'entreprises actives localisées sur le territoire bruxellois (voir plus haut). En effet, le solde migratoire des déménagements d'entreprises vers ou au départ de Bruxelles (vis-à-vis des deux autres régions du pays ou de l'étranger) reste négatif sur pratiquement l'ensemble de la période analysée. Cela signifie que chaque année, davantage d'entreprises déménagent pour aller s'établir en dehors de la Région par rapport au mouvement inverse, ce qui contribue donc à ralentir l'évolution du stock d'entreprises bruxelloises. Entre janvier et juin 2015, 1 143 entreprises sont venues s'installer à Bruxelles alors que 1 381 ont quitté le périmètre régional. Le niveau du solde migratoire bruxellois calculé pour le premier trimestre 2015 apparaît sensiblement plus négatif que celui des deux semestres précédents.

GRAPHIQUE 22 : Évolution conjoncturelle des faillites en RBC



Source : SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBISA

Durant le premier semestre 2015, 1271 **faillites**²⁵ ont été comptabilisées en Région bruxelloise. Ce chiffre a augmenté de 201 unités en glissement annuel, soit une hausse de 18,8 %. À l'inverse, au niveau belge, une diminution du nombre de faillites a été enregistrée (-2,4 % en glissement annuel). Cette hausse du nombre de faillites à Bruxelles fait suite à cinq trimestres consécutifs de baisse entre fin 2013 et fin 2014. Le niveau de faillites reste élevé si on le compare aux chiffres qui prévalaient avant la crise de 2008.

Le graphique 22 révèle que la situation conjoncturelle en matière de faillite s'est dégradée depuis mi-2014 pour entrer en régime « négatif » à partir de mars 2015, avec des valeurs cycliques supérieures à la tendance de long terme. Ces résultats ne sont pas en phase avec la timide reprise de l'activité économique enregistrée début 2015 mais – comme cela avait été le cas avec la forte hausse intervenue en 2013 qui était en partie imputable à un changement d'approche dans le chef des tribunaux de commerce bruxellois –, il est difficile d'établir un lien direct entre la dégradation observée ces derniers mois et l'évolution de l'environnement économique. Il semble à nouveau que des éléments de nature administrative ou réglementaire soient à l'origine de ce rebond du nombre de faillites en 2015²⁶. Par ailleurs, on peut supposer que la reprise de la croissance reste trop limitée pour permettre un véritable retournement dans l'évolution des faillites. Quoi qu'il en soit, le rythme de la croissance de long terme du nombre de fail-

²⁴ Les dernières données disponibles indiquent toutefois que les valeurs cycliques sont entrées, à partir de février 2015, en phase de légère expansion et de convergence timide vers la tendance de long terme.

²⁵ Jusque fin 2014, les statistiques relatives aux faillites se basaient sur les déclarations des tribunaux de commerce, complétées au besoin par des informations provenant du répertoire d'entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Economie. Depuis 2015, ce répertoire constitue désormais la source d'information principale, tandis que les déclarations des tribunaux de commerce servent de source complémentaire. Les données des derniers mois sont susceptibles de faire l'objet d'une révision à la marge. La population statistique se compose des entreprises soumises à la loi sur les faillites.

²⁶ La société Graydon pointe notamment deux éléments permettant d'expliquer cette augmentation : d'une part, le renforcement des conditions d'obtention du sursis dans le cadre de la Loi sur la continuité des entreprises et, d'autre part, une nouvelle intensification de l'action des tribunaux de commerce bruxellois dans le traitement des procédures de faillite (<https://graydon.be/fr/blog/le-nombre-de-faillites-augmente-de-pres-de-10-en-avril>).

lites est resté constant en 2015, prolongeant une stabilité en cours depuis début 2014. La croissance tendancielle des faillites semble donc avoir atteint un seuil, après le fort ralentissement observé durant les années 2012 et 2013, retrouvant des valeurs observées en 2003.

Les branches d'activité qui concentrent le plus grand nombre de faillites d'entreprises à Bruxelles restent le commerce, la construction et l'horeca. Durant le premier semestre 2015, ces trois branches ont représenté ensemble 6 dépôts de bilan sur 10, avec des parts dans le total régional de respectivement 28,9 %, 17,2 % et 16,2 %. Dans le commerce, 367 faillites ont été enregistrées au cours des six premiers mois de 2015, ce qui représente une hausse de 20,7 % en glissement annuel. Dans le secteur bruxellois de la construction, une hausse particulièrement forte en glissement annuel a été observée durant la même période : celle-ci s'est élevée à 45 % (219 faillites comptabilisées sur le premier semestre 2015 pour 151 au premier semestre 2014). Enfin, en ce qui concerne l'horeca, le nombre de dépôts de bilan est également en augmentation : 206 faillites ont été prononcées lors du premier semestre 2015, ce qui représente une hausse de 13,8 % en glissement annuel.

En ce qui concerne les secteurs de moindre importance en termes de faillites, les évolutions enregistrées durant le premier semestre 2015 sont également globalement négatives. Les branches « transports et entreposage » (+48,9 % en glissement annuel) et les « activités de services administratifs et de soutien » (+25,6 %) ont vu leur situation se dégrader sensiblement. Une augmentation des faillites, relativement plus modérée, a également été observée dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (+10,5 % en glissement annuel). En revanche, la branche « information et communication » a vu sa situation s'améliorer, avec une baisse de 7,8 % en glissement annuel.

Alors que le nombre de faillites à Bruxelles s'est globalement inscrit en augmentation durant le premier semestre 2015, les pertes d'emplois liées à ces faillites sont en diminution par rapport à l'année précédente. Ainsi, suite au dépôt de bilan de 1 271 entreprises bruxelloises, 2 021 emplois ont été perdus. Cela représente une diminution de 16,7 % en glissement annuel. Au niveau national, on a dénombré 11 567 pertes d'emplois pour cause de faillite durant la même période, un chiffre également en diminution par rapport à l'année précédente (-15 %).

Malgré la situation conjoncturelle actuellement négative au niveau des faillites à Bruxelles, plusieurs signaux positifs permettent d'envisager avec un certain optimisme l'évolution dans les mois à venir. Au niveau international, une accélération modérée de l'activité économique devrait être enregistrée durant la deuxième partie de 2015 (cf. section 1.1). Ce facteur devrait jouer en faveur des entreprises dont les activités ont un lien avec le commerce international. Au niveau national, les prévisions du Bureau fédéral du Plan tablent sur une augmentation de la consommation privée, soutenue par une progression de l'emploi et une hausse du revenu disponible réel. Ces éléments pourraient avoir un impact positif sur l'évolution des faillites dans les secteurs orientés vers la demande intérieure, lesquels représentent une part relativement importante du nombre total de dépôts de bilan observés à Bruxelles. Ensuite, on peut pointer l'amélioration des conditions générales d'accès au crédit bancaire pour les entreprises en Belgique. Leur perception à ce propos, déjà légèrement favorable en 2014, a encore progressé durant le premier semestre 2015. Enfin, la qualité des comportements de paiement entre entreprises évolue globalement de manière favorable à Bruxelles depuis mi-2012. Cette évolution positive s'est intensifiée fin 2014, pour atteindre des niveaux d'avant la crise économique de 2008. Cela devrait aussi avoir un impact positif sur la santé financière des entreprises et donc sur leur survie.

2.2 Marché du travail

A. Emploi

• Analyse de la conjoncture récente

Les dernières données officielles relatives à l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale sont relatives à l'année 2013²⁷. On comptabilisait au total 688 668 emplois en 2013 à Bruxelles, ce qui représente une croissance de l'emploi intérieur²⁸ de 0,1 % (après une diminution de 0,2 % en 2012). Le marché du travail bruxellois ne se remet

donc que doucement de la longue période de stagnation de l'activité économique qui a débuté en 2011. Le maintien du niveau d'emploi à Bruxelles est uniquement imputable à une croissance de l'emploi indépendant (2,1 %), l'emploi salarié s'étant à nouveau contracté sur cette année (-0,1 %) mais à un rythme moindre que l'année précédente (-0,7 %)²⁹.

La stagnation de l'emploi à Bruxelles en 2013 dissimule des évolutions contrastées en fonction de la branche d'activité considérée. Les plus fortes croissances de l'emploi ont été

²⁷ Les dernières statistiques de la comptabilité régionale ont été publiées par l'ICN le 16 février 2015.

²⁸ Voir glossaire.

²⁹ Source : IBSA (avril 2015).

enregistrées dans les branches « construction » (2,5 %) et « activités immobilières » (2,4 %). Il s'agit cependant de branches relativement peu présentes à Bruxelles. En terme de contribution à la croissance³⁰, les plus fortes hausses ont été observées dans la branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » ainsi que dans celle de la « santé humaine et action sociale ». À l'inverse, de nombreuses autres branches ont connu des destructions nettes d'emplois. Les pertes les plus importantes se sont produites dans la branche des activités financières et d'assurance (caractérisée par un taux de croissance de -2,2 % en 2013) ainsi que dans celle de l'industrie manufacturière (diminution de l'emploi de 2,9 %).

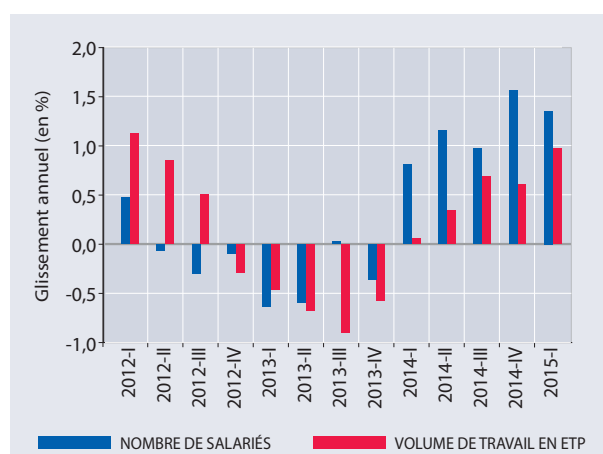
Il est donc nécessaire d'avoir recours à des indicateurs indirects pour se faire une idée des évolutions plus récentes de l'emploi bruxellois. L'étude, dans la partie qui suit, des différentes sources à notre disposition permet de conclure à une légère amélioration sur le marché du travail à Bruxelles depuis la publication du dernier Baromètre conjoncturel, tant du point de vue de la croissance du nombre de salariés habitant Bruxelles, que de leur volume de travail en équivalent temps plein (ETP)³¹ que du nombre d'heures de travail intérimaire.

Parmi les statistiques qui permettent de se faire une idée des évolutions récentes de l'emploi intérieur figurent les données trimestrielles de l'ONSS³² relatives à l'**emploi salarié au lieu de domicile**³³, illustrées au graphique 23. Ce dernier reprend la croissance trimestrielle du nombre de salariés habitant Bruxelles et de leur volume de travail en équivalents temps plein (ETP), qui intègre la durée de travail. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières.

Après avoir connu une diminution presque continue en glissement annuel entre le deuxième trimestre 2012 et la fin de l'année 2013, le nombre de salariés résidant à Bruxelles a commencé à augmenter à partir du premier trimestre 2014.

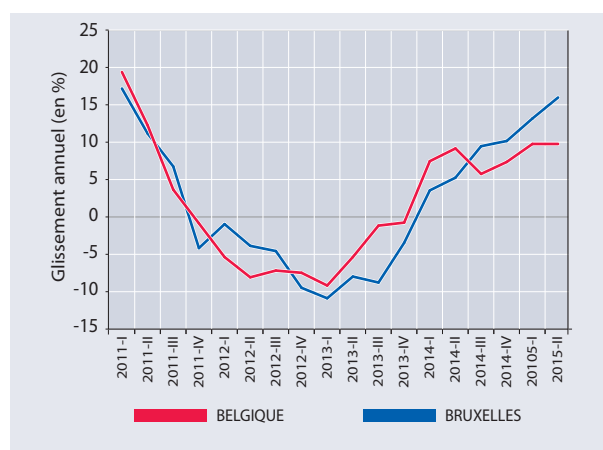
Au total, pour l'année 2014, une croissance moyenne en glissement annuel de 1,1 % a été enregistrée. Cette moyenne de croissance en glissement annuel n'avait plus été atteinte depuis l'année 2011. Même si cela représente une amélioration par rapport à la situation de 2012 et 2013, ce taux de croissance moyen en glissement annuel reste inférieur à celui enregistré pour l'année 2011 (de 2,3 %). Le taux de croissance moyen en glissement annuel pour l'année 2014 est cependant supérieur au taux de croissance moyen de la série depuis le début de la détérioration du marché du travail induite par la crise économique de 2008 (de 0,8 % depuis le dernier trimestre de l'année 2008).

GRAPHIQUE 23 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé (séries désaisonnalisées)



Source : ONSS, calculs IBSA

GRAPHIQUE 24 : Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique



Source : Federgon, calculs IBSA

La population salariée bruxelloise a poursuivi sa croissance au premier trimestre de l'année 2015. On comptabilisait 274 000 salariés bruxellois, sur base des données désaisonnalisées, soit une hausse de 1,3 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le taux de croissance en glissement annuel a néanmoins baissé par rapport au dernier trimestre de 2014 (+1,6 %).

À partir du graphique 23, on peut également observer l'augmentation du rythme de progression en glissement annuel du volume de travail en ETP. La croissance sur 2014 mais surtout celle enregistrée sur le premier trimestre

^{30,31} Voir glossaire.

³² Office National de Sécurité Sociale.

³³ Il s'agit en fait du nombre de travailleurs soumis à la sécurité sociale, mais cette catégorie approche très correctement le nombre de salariés.

de 2015 permet d'enfin rattraper les pertes antérieures, avec pour conséquences que le volume de travail en ETP au premier trimestre 2015 dépasse son niveau de 2011.

La légère amélioration conjoncturelle de l'activité économique amorcée dans le courant de l'année 2013 a donc influencé favorablement le marché du travail bruxellois à partir de l'année 2014. Comme c'est souvent le cas, le surcroît d'activité a d'abord été absorbé par des gains de productivité. La productivité par heure ouvrée³⁴, en baisse continue depuis début 2010, s'est en effet redressée en Belgique dès l'entame de la phase conjoncturelle ascendante observée en Belgique début 2013³⁵, et ce raffermissement s'est maintenu tout au long de 2014. La croissance de la productivité par heure ouvrée enregistrée à partir de 2013 est toutefois restée d'une ampleur plus modeste que le redressement enregistré entre 2009 et 2010. En conséquence, le niveau de productivité du travail atteint à la fin de 2014 reste inférieur à celui observé au début de 2008, avant la crise³⁶. Le volume total de travail mis en œuvre en Belgique n'a commencé à croître qu'à partir du deuxième trimestre de 2014.

Il est par ailleurs intéressant de noter que depuis le redressement du travail salarié enregistré début 2014, l'augmentation relative du nombre de salariés bruxellois est nettement supérieure à celle du reste du pays. Sur la période 2014, une croissance moyenne en glissement annuel de 1,1 % a été enregistrée au niveau bruxellois, pour une croissance moyenne de 0,5 % pour le reste de la Belgique. Quant au début de l'année 2015, alors que, en glissement annuel, le nombre de salariés bruxellois a augmenté de 1,3 %, la croissance dans le reste de la Belgique n'était que de 0,6 %.

L'embellie sur le marché du travail bruxellois se confirme également à partir du graphique 24 qui présente une comparaison des évolutions en glissement annuel du **nombre d'heures de travail intérimaire prestées trimestriellement à Bruxelles et en Belgique**. Cette statistique offre une autre façon d'appréhender les évolutions récentes sur le marché du travail et apporte des informations supplémentaires par rapport à celle du nombre de salariés. En effet, elle est disponible avec un trimestre supplémentaire et est extrêmement sensible à la conjoncture, revêtant un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail (voir Baromètre conjoncturel d'octobre 2012).

Après avoir connu des fortes réductions sur la période 2011-2013, le travail intérimaire à Bruxelles n'a cessé de croître depuis. Cette tendance s'est confirmée depuis la parution du dernier Baromètre conjoncturel (avril 2015). Le tra-

vail intérimaire à Bruxelles a en effet poursuivi et même accéléré sa croissance sur les deux premiers trimestres de 2015. La série affiche sur ces deux trimestres des taux de croissance de l'ordre de 13 % à 15 % en glissement annuel. Ces valeurs sont bien plus élevées que celles – déjà élevées en comparaison du taux de croissance annuel moyen de la série – enregistrées sur les deux derniers trimestres de 2014 (de l'ordre de 10 %). Le recours croissant au travail intérimaire, manifeste depuis la fin de l'année 2013, reflète en partie les réticences des employeurs à procéder à des engagements fermes dans un climat économique incertain, mais aussi un besoin de flexibilité accru en matière d'utilisation de la main-d'œuvre.

Alors qu'entre la fin 2012 et la mi-2014, le secteur intérimaire à Bruxelles était en perte de croissance par rapport à la moyenne belge, cela fait maintenant quatre trimestres consécutifs que la croissance du nombre d'heures prestées à Bruxelles dans le secteur intérimaire est plus élevée que dans la Belgique dans son ensemble. Au deuxième trimestre de 2015, en glissement annuel, l'écart de croissance du secteur à Bruxelles et en Belgique s'élevait à 6,2 points de pourcentage (pp)³⁷ en faveur de Bruxelles.

Cet écart de croissance peut en partie s'expliquer par la nature du travail intérimaire à Bruxelles. Ainsi, le travail intérimaire à Bruxelles se concentre plus particulièrement dans le secteur des services qui emploie davantage d'employés, alors que dans le reste de la Belgique le travail intérimaire se concentre plus dans le secteur industriel, qui emploie davantage d'ouvriers. Or, la croissance du travail intérimaire à Bruxelles aux deux premiers trimestres de 2015 est principalement le fait des heures de travail d'employés. Ainsi, en glissement annuel, le nombre d'heures de travail des employés intérimaires a augmenté de 21 % au deuxième trimestre de 2015 contre seulement 2 % pour le segment des ouvriers au même trimestre. Au premier trimestre de 2015 ces pourcentages s'élèvent à respectivement 14,3 % et 9,2 %. Le segment des employés a par ailleurs crû plus rapidement à Bruxelles qu'en moyenne en Belgique (respectivement 14,3 % et 9,1 % au premier trimestre de 2015; et 21 % et 11 % au deuxième trimestre de 2015).

Un essoufflement important du travail intérimaire sous statut d'ouvrier peut ainsi être observé depuis le début de l'année 2015. Alors qu'en moyenne, une croissance de 15 % du nombre d'heures de travail a été observée dans ce segment pour l'année 2014, la croissance n'était que de 2 % en glissement annuel pour le deuxième trimestre de l'année 2015. Il est important de noter que le segment des ouvriers réagit généralement plus rapidement aux variations conjoncturelles que le segment des employés.

^{34,37} Voir glossaire.

³⁵ Après une longue période de stagnation amorcée au second semestre de 2011, l'activité en Belgique a renoué avec une croissance positive au deuxième trimestre 2013. Le PIB s'est raffermi de 0,2 % en termes réels sur l'ensemble de l'année 2013, alors qu'il avait régressé de 0,1 % en 2012.

³⁶ BNB (février 2015).

La perte de vitesse de la croissance du nombre d'heures prestées dans le segment ouvrier au deuxième trimestre de 2015 est en ligne avec l'évolution conjoncturelle plutôt mitigée de l'activité économique bruxelloise observée ces derniers mois (voir chapitre précédent).

• Prévision

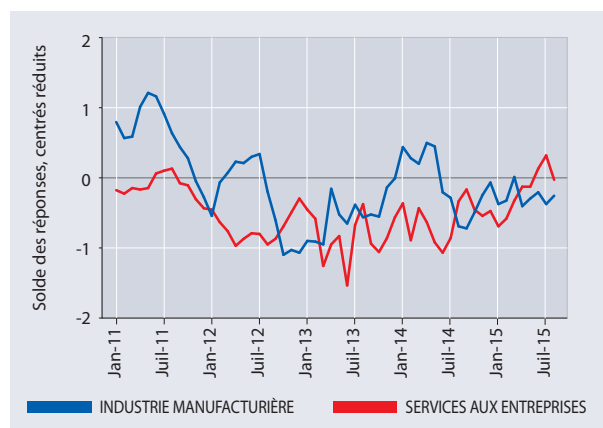
Les conclusions des chapitres précédents combinées à l'analyse de l'évolution du nombre de Bruxellois salariés ainsi que de l'indicateur trimestriel régional de l'activité intermédiaire laissent entrevoir qu'après une hausse en 2014, la population salariée bruxelloise ne parviendra pas à s'accroître beaucoup plus fortement dans les mois à venir. Cette hypothèse est appuyée par les observations suivantes :

- La hausse du nombre de Bruxellois salariés et du travail intérimaire au cours de l'année 2014 s'explique par l'amélioration conjoncturelle de l'activité économique amorcée dans le courant de l'année 2013. Les derniers chiffres de l'activité économique bruxelloise indiquent cependant que cette embellie économique n'était que passagère (voir chapitre 2.1) et qu'on est actuellement plus dans une phase de stagnation de la croissance de l'activité économique qui entraînerait peu de créations nettes d'emploi dans les mois à venir.
- Un essoufflement important de la croissance du travail intérimaire sous statut d'ouvrier a été observé au deuxième trimestre 2015. La perte de vitesse du travail intérimaire dans le segment ouvrier au deuxième trimestre de 2015 pourrait laisser présager un ralentissement de la croissance de l'emploi de manière générale.
- Les statistiques trimestrielles de la comptabilité nationale relatives à l'emploi intérieur belge (voir section 1.2) n'indiquent qu'une très légère augmentation de la croissance en glissement trimestriel au cours des deux premiers trimestres 2015 par rapport aux taux de croissance des derniers trimestres de 2014.

Cette hypothèse de faible croissance de la population salariée dans les mois à venir est en partie corroborée par les résultats issus des enquêtes d'opinion mensuelles auprès des entreprises.

Les enquêtes conjoncturelles de la BNB³⁸ comportent en effet des questions relatives aux perspectives d'embauche pour les trois mois à venir, notamment dans les branches

GRAPHIQUE 25 : Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC*



Source : BNB, calculs IBSA

* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

de l'industrie et des services aux entreprises à Bruxelles³⁹. Les réponses à ces questions fournissent des indications qualitatives quant aux évolutions probables des embauches à Bruxelles. Les résultats sont représentés au graphique 25.

Les résultats des enquêtes ne font pas vraiment état d'une amélioration nette de la confiance des entrepreneurs en matière d'embauches. Dans un contexte encore très fragile et sans reprise marquée de l'activité économique, les politiques d'embauche des entreprises bruxelloises semblent rester hésitantes.

Les résultats font cependant état d'une situation contrastée en fonction de la branche qui est prise en considération. Dans le secteur des services aux entreprises, la situation s'est améliorée progressivement depuis la parution du dernier Baromètre conjoncturel d'avril 2015. Le nombre d'entrepreneurs envisageant des embauches a en effet cru de janvier 2015 à juillet 2015. La confiance des entrepreneurs du secteur des services aux entreprises se redressait donc petit à petit mais a rechuté en août 2015, repassant en-dessous de la moyenne de long terme.

L'évolution inverse est observée dans le secteur de l'industrie, qui réagit généralement plus rapidement aux variations conjoncturelles. De juin 2014 à août 2015, la confiance des entrepreneurs dans ce secteur était en berne. Une légère amélioration de la confiance des entrepreneurs est observable en août 2015, mais l'indicateur reste bien en deçà de sa moyenne de long terme.

³⁸ Voir glossaire.

³⁹ L'IBSA publiait auparavant également les résultats relatifs à la construction. Cette analyse a toutefois dû être abandonnée pour des raisons d'échantillonnage.

B. Chômage

• Analyse de la conjoncture récente

Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)⁴⁰ à Bruxelles est en constante diminution depuis novembre 2014 (graphique 26). Avec 101 995 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) après correction des variations saisonnières, la situation en août 2015 représente une diminution du nombre de DEI de 4 887 unités par rapport au mois de février 2015 (dernier mois disponible au moment de la parution du Baromètre conjoncturel précédent), soit une baisse de 4,6 %. Par rapport au mois d'août de l'année précédente, on observe une baisse conséquente du nombre de DEI de 7,7 %. Cette diminution est tout à fait exceptionnelle au vu de l'historique de la série. Exception faite du mois de juillet 2015, une telle diminution n'avait plus été enregistrée depuis septembre 1999.

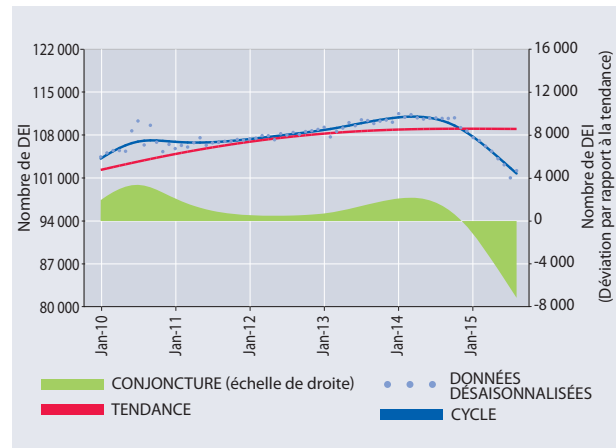
Cette évolution positive se retrouve également dans le reste du pays, mais dans une moindre ampleur. Ainsi, on mesurait fin juillet 2015 un taux de croissance en glissement annuel du nombre de DEI de -2,7 % en moyenne dans le reste de la Belgique.

Le principal facteur explicatif de la forte réduction du nombre de DEI serait l'augmentation du nombre d'exclusions liées aux changements de réglementation en matière de chômage ainsi qu'au renforcement des contrôles de la part de l'Onem. Les changements suivants peuvent notamment être cités :

- La loi relative à la limitation à trois ans des allocations d'insertion, entrée en vigueur en 2012 et qui a entraîné les premières exclusions à l'Onem au 1^{er} janvier 2015, visibles dans les chiffres d'Actiris à partir du printemps 2015. Les personnes qui perdent leurs allocations d'insertion sont rayées des chiffres des demandeurs d'emploi après quelques mois⁴¹. Leur éventuelle réinscription en tant que demandeur d'emploi (soit de leur propre initiative, soit via le CPAS en tant que bénéficiaire du revenu d'intégration) n'intervient qu'après un certain délai.
- Le renforcement de la part de l'Onem du contrôle de la disponibilité des chômeurs, plus particulièrement de ceux en stage d'insertion. Le stage d'insertion professionnelle ne prend dorénavant fin qu'après une évaluation positive par l'Onem des efforts du DEI.

En conséquence, de janvier à juillet 2015, 4 202 DEI ont été exclus du chômage à Bruxelles. Un tiers de ces chômeurs exclus restent cependant inscrits auprès d'Actiris.

GRAPHIQUE 26 : Évolution du nombre de DEI à Bruxelles



Source : Actiris, calculs IBSA

La réduction du nombre de DEI à Bruxelles depuis le début de l'année 2015 s'élève cependant à 5 367 unités. L'ensemble de la réduction du nombre de DEI ne peut donc être imputée aux changements réglementaires en matière de chômage ou au renforcement du contrôle de la part de l'Onem. De même, les DEI de la région wallonne et de la région flamande sont également affectés par les modifications réglementaires du chômage, or les réductions du nombre de DEI y sont beaucoup plus limitées. La forte réduction du nombre de DEI à Bruxelles semble donc pouvoir s'expliquer par une combinaison de facteurs réglementaires mais également conjoncturels.

Ainsi, l'Observatoire Bruxellois de l'emploi a noté une hausse importante des taux de sortie vers l'emploi des DEI Bruxellois au premier trimestre 2015. Cette hausse des taux de sortie vers l'emploi est la plus forte pour la catégorie des DEI de moins de 30 ans, mais est également importante pour la catégorie de DEI de 30 à 39 ans. L'embellie sur le marché du travail, captée par la hausse du nombre de salariés bruxellois et l'accélération de la croissance de l'activité intérimaire, soulignée au chapitre précédent, semble donc également se confirmer dans les chiffres du chômage.

À côté des facteurs réglementaires et conjoncturels, différentes nouvelles mesures d'accompagnement à l'emploi à Bruxelles peuvent également expliquer la diminution drastique du nombre de DEI, particulièrement chez les jeunes. Les graphiques 27 et 28 donnent les contributions à la croissance annuelle du nombre de DEI des différentes catégories de chômeurs par classe d'âge et niveau d'étude. L'analyse porte essentiellement sur les données parues depuis la sortie du Baromètre conjoncturel d'avril, à savoir les données des trois premiers trimestres de 2015⁴².

⁴⁰ Voir glossaire.

⁴¹ « Les chercheurs d'emploi sont désinscrits de chez Actiris deux mois après que l'Onem n'ait plus versé aucun paiement » (Actiris, février 2015).

⁴² Les chiffres relatifs au troisième trimestre 2015 sont provisoires étant donné qu'ils ne portent que sur les mois de juillet et d'août 2015.

Ces deux graphiques traduisent bien la diminution du nombre de demandeurs d'emploi évoquée plus haut, avec cependant une dispersion différente des contributions dans les deux caractéristiques étudiées.

L'analyse par classe d'âge montre que la plus forte diminution du nombre de DEI est observable chez les moins de 25 ans. En glissement annuel, leur nombre s'est réduit de 12,9 % en août 2015, pour une réduction de 9,5 % des DEI de 25 à 50 ans et une légère hausse de 0,8 % des DEI de plus de 50 ans.

La forte baisse du nombre de chômeurs de moins de 25 ans est une tendance entamée depuis mi-2010 mais cette baisse va en s'accroissant, surtout depuis le début de l'année 2015. Les jeunes chômeurs – particulièrement présents dans le secteur intérimaire – sont plus sensibles à la conjoncture économique et ont donc bénéficié de l'embellie sur le marché du travail, notamment du secteur intérimaire en 2014 et début 2015.

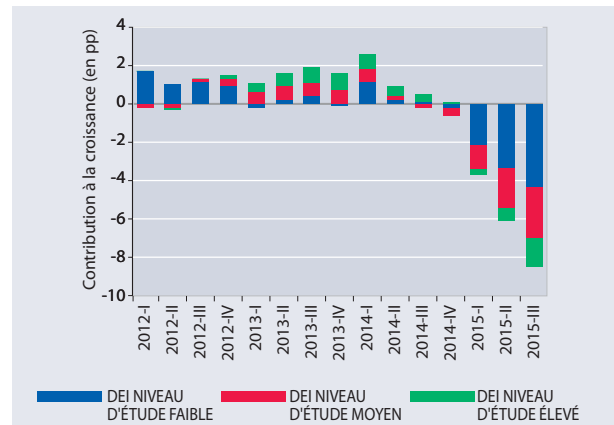
Par ailleurs, les différentes mesures destinées à mieux accompagner les jeunes sur le marché du travail, mises en place notamment dans le cadre de la Garantie jeunesse semblent porter leurs fruits. Les jeunes DEI sont notamment convoqués en priorité par les conseillers d'Actiris lors d'une offre d'emploi *Select*, pour laquelle une pré-sélection est effectuée par l'organisme de placement. On notera également la hausse constante du nombre de jeunes en stages de transition en entreprises (STE) et le fait que ces derniers enregistrent des taux de sortie vers l'emploi plus élevés que les jeunes n'ayant pas suivi ce type de stage.

Les changements récents du système de chômage ont également une influence sur le nombre de jeunes DEI. Ainsi, les conditions d'entrée au stage d'insertion sont devenues plus restrictives. Par ailleurs, depuis janvier 2015, le stage d'insertion professionnelle ne prend fin qu'après une évaluation positive par l'Onem des efforts du jeune chômeur, ce qui rend l'accès au statut de DEI avec allocation de chômage plus difficile. La loi relative à la limitation à trois ans des allocations d'insertion n'a par contre engendré que peu d'exclusions de jeunes DEI (291 sur les 4200 exclusions entre janvier et juillet 2015).

Au contraire, le nombre de DEI de plus de 50 ans est la seule catégorie de DEI à avoir encore augmenté en 2015. Cette légère croissance est cependant une des plus faibles enregistrées pour ce groupe de DEI depuis 2001 et l'introduction des différentes modifications de législation, visant à accroître l'activité des travailleurs de 50 ans ou plus.

Au niveau des contributions des DEI par niveau de qualification, la réduction du nombre de DEI faiblement qua-

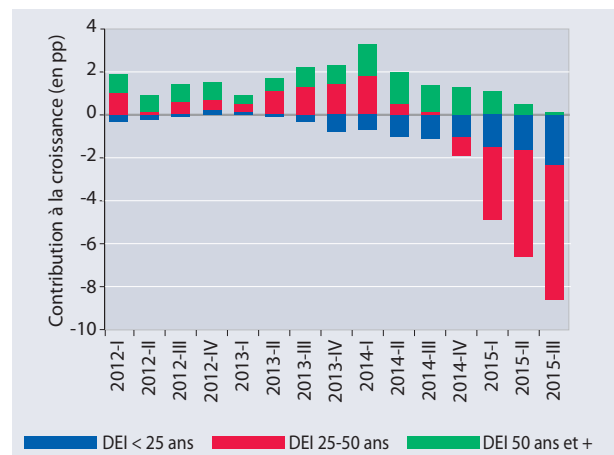
GRAPHIQUE 27 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par niveau d'étude



Source : Actiris, calculs IBSA

Les données relatives au troisième trimestre 2015 sont provisoires étant donné qu'elles ne portent que sur deux mois, juillet et août

GRAPHIQUE 28 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par classe d'âge



Source : Actiris, calculs IBSA

Les données relatives au troisième trimestre 2015 sont provisoires étant donné qu'elles ne portent que sur deux mois, juillet et août

lifiés contribue pour près de 50 % à la réduction totale du nombre de DEI à Bruxelles, qui s'explique surtout par la proportion élevée de DEI faiblement qualifiés à Bruxelles (67 793 en août 2015) dans le total des DEI. Ainsi, en glissement annuel, le nombre de DEI faiblement qualifiés ne s'est réduit 'que' de 6,5 % en août 2015 contre 11,0 % pour les moyennement qualifiés et 8,7 % pour les hautement qualifiés. Cette tendance se vérifie pour chacun des huit premiers mois de l'année pour lesquels des chiffres sont disponibles.

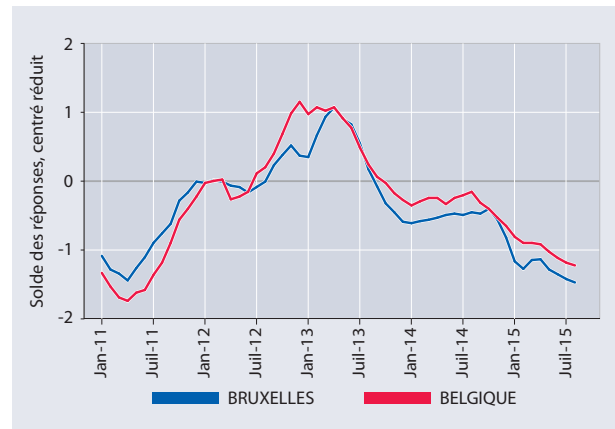
Ces plus faibles réductions du nombre de DEI faiblement qualifiés s'expliquent en partie par leur plus grande difficulté à accéder à un emploi que les DEI qualifiés, surtout dans une région à forte concentration d'emplois qualifiés. En ce qui concerne l'impact des nouvelles réglementations sur le chômage, il n'est pas clair pour le moment quel groupe de DEI en est le plus fortement affecté.

• Prévisions

La stagnation actuelle de la croissance de l'activité économique et ses répercussions en termes de créations d'emplois constituent des freins à la baisse du chômage en Région de Bruxelles-Capitale. Les modifications réglementaires en matière de chômage vont cependant continuer à réduire les statistiques du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés dans les mois à venir. Il est également à espérer que les changements profonds de la manière d'accompagner les (jeunes) chercheurs d'emploi en Région Bruxelloise, mis en place notamment dans le cadre de la Garantie jeunesse, continueront à jouer un rôle favorable sur les chiffres du chômage bruxellois.

On notera que les ménages tant belges que bruxellois sont de plus en plus optimistes quant à l'évolution du chômage sur les douze prochains mois (graphique 29). Cette information est disponible à partir d'une enquête de confiance effectuée tous les mois par la BNB auprès des ménages belges (parmi lesquels un échantillon représentatif de Bruxellois), afin de connaître leur opinion sur la situation économique de manière générale mais également sur leur propre situation financière⁴³. Il leur est notamment demandé de se prononcer sur l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois.

GRAPHIQUE 29: Évolution du chômage au cours des douze prochains mois*



Source : BNB, calculs IBSA

* Résultat d'enquêtes, solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

Depuis l'automne 2013, les chiffres nationaux et régionaux représentant le sentiment des ménages à ce propos sont passé sous leurs moyennes de long terme.⁴⁴ Au final, en août 2015, l'indicateur bruxellois a atteint un seuil qu'il n'avait plus atteint depuis mars 2011. Les ménages bruxellois n'ont donc jamais été aussi peu nombreux à penser que le chômage devrait augmenter dans les mois à venir.

Cette diminution prolongée du nombre de DEI, combinée aux anticipations de ralentissement de l'accroissement de la population d'âge actif induiront une réduction importante du taux de chômage bruxellois dans les prochains mois. Celui-ci s'était déjà fortement réduit en 2014, passant de 19,3 % en 2013 à 18,5 % en 2014, mais se réduira encore davantage en 2015.

⁴³ Voir glossaire.

⁴⁴ À noter toutefois que les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont collectées que depuis janvier 2009, en plein milieu de l'éclatement de la crise économique et financière. Depuis, l'activité économique n'a jamais réellement repris. La moyenne de la série doit donc être interprétée en tenant compte du climat particulier qui sévit depuis le début de la collecte des données.

Glossaire

• Cessations d'entreprises

Nombre d'entreprises assujetties à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence.

• Contribution à la croissance (en pp)

La contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A est définie comme le produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

La formule pour la contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A au temps t, est la suivante :

$$\frac{C_t - C_{t-1}}{A_{t-1}}$$

Son résultat est exprimé en point de pourcentage.

• Créations d'entreprises

Somme du nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA durant la période considérée.

• Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi (Source : Actiris).

• Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré des différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein (Source Eurostat).

• Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Les statistiques de l'emploi intérieur utilisées dans ce Baromètre conjoncturel proviennent des données de la comptabilité régionale. Elles ne comprennent notamment pas les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région.

• Encours de crédit

Montant total des crédits octroyés par les établissements bancaires belges aux entreprises non-financières jusqu'à ce jour, et dont le terme n'est pas encore échu.

• Enquête de conjoncture de la BNB

La BNB mène mensuellement des enquêtes qualitatives de conjoncture auprès d'un échantillon de chefs d'entreprise dans le but de se faire une idée de leur appréciation de la situation économique actuelle et à venir. On y retrouve des questions aussi variées que leur appréciation quant aux stocks et carnets de commande, à l'évolution de ces derniers ou encore à leurs prévisions d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base essentiellement sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage des participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la taille de l'échantillon relatif à la Région de Bruxelles-Capitale a été augmentée afin de mieux rendre compte des réalités de la Capitale.

• Enquête auprès des consommateurs de la BNB

La BNB réalise mensuellement, pour le compte de la Commission européenne, une enquête de confiance auprès des consommateurs ayant pour but d'établir un indice national de la confiance de ceux-ci. Cette enquête sonde les ménages quant à leur perception du climat économique et leurs intentions personnelles en matière de dépenses et d'épargne. Plus spécifiquement, cinq thèmes sont abordés dans cette enquête d'opinion : la situation économique générale, la situation financière personnelle, la capacité d'épargne, les intentions en matière d'achat de biens de consommation durables et les intentions en matière

d'achat/de construction ou d'amélioration du logement. L'indicateur synthétique de la confiance des ménages est ensuite calculé au départ des soldes des réponses portant d'une part sur la perception des consommateurs au cours des douze prochains mois de la situation économique et du chômage et d'autre part, sur la situation financière et l'épargne du ménage au cours des douze prochains mois.

• Évolution en volume/évolution en valeur

« Pour observer l'évolution réelle de l'activité économique (production, consommation, ...) il est nécessaire de tenir compte des effets de l'inflation. On distingue ainsi les évolutions à prix courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions à prix constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume » (Source : INSEE).

• Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux d'évolution} = \frac{X_T - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

• Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement trimestriel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux d'évolution} = \frac{X_T - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

• Indicateur synthétique conjoncturel

L'indicateur synthétique conjoncturel est un indicateur coïncident qui a pour objectif de donner une information quantitative mensuelle globale caractérisant le climat des affaires au sein de la Région tel qu'il est perçu par les entreprises bruxelloises.

À cet effet, cet indicateur est construit à partir des soldes de réponses de toutes les questions posées dans le cadre de l'enquête de conjoncture réalisée mensuellement auprès des entreprises bruxelloises. Pour plus d'informations concernant cet indicateur, se référer au Baromètre conjoncturel d'octobre 2012.

• Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

• Productivité par heure ouvrée

La productivité par heure ouvrée est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) tandis que le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées.

• Programme d'achats de la Banque centrale européenne

La BCE a élargi début 2015 son programme d'achats d'obligations d'entreprises aux obligations émises par les pouvoirs centraux, agences et institutions européennes de la zone euro. Il s'agit d'une opération combinée très vaste représentant un montant mensuel de 60 milliards d'euros, qui devrait normalement se poursuivre au moins jusqu'en septembre 2016. Le programme vise à mener à bien le mandat dont est investie la BCE en termes de stabilité des prix (retour à une inflation de l'ordre de 2 %). Ce programme est également connu sous les appellations « Quantitative Easing » (QE) ou « bazooka de la BCE ».

• Services avancés à la production

Il s'agit de services aux entreprises avec une forte composante connaissances, non seulement innovatrices mais jouant également un rôle fondamental dans la capacité d'innovation du tissu productif des économies régionales développées (Antonelli, 1999 ; Miles, 1995 ; Den Hertog et Bilderbeek, 1998). Concrètement, il s'agit dans le cadre de l'analyse conjoncturelle du Baromètre des activités financières, des activités spécialisées et administratives, des activités relatives à l'information et à la communication ainsi que des activités immobilières.

• Taux de création d'entreprises

Le taux de création d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

• Taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

• Taux de chômage

Le taux de chômage représente le pourcentage de chômeurs dans la population active, sur la base de la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La population active représente le nombre total des personnes ayant un emploi ou étant au chômage. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui :

- sont sans travail pendant la semaine de référence,
- sont disponibles à commencer à travailler dans les deux semaines suivantes,
- qui soit ont été à la recherche active d'un travail pendant les quatre semaines précédentes, soit qui ont trouvé un travail à commencer dans les trois mois suivants (Source Eurostat).

Références

- Actiris (septembre 2015), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois- Rapport mensuel – août 2015 », Actiris.
- Actiris (août 2015), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois- Rapport mensuel – juillet 2015 », Actiris.
- Actiris (juillet 2015), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois- Rapport mensuel – juin 2015 », Actiris.
- Actiris (juin 2015), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois- Rapport mensuel – mai 2015 », Actiris.
- Actiris (mai 2015) « Évolution du marché de l'emploi bruxellois- Rapport mensuel – avril 2015 », Actiris.
- Banque centrale européenne (juillet 2015), « The euro area bank lending survey : second quarter of 2015 », BCE.
- Banque nationale de Belgique (septembre 2015), « Agrégats trimestriels pour la Belgique-Communiqué de presse », ICN, Banque nationale de Belgique.
- Banque nationale de Belgique (juin 2015), « Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2015 », Revue économique, BNB.
- Banque nationale de Belgique (février 2015), « Rapport annuel 2014 », BNB.
- Bureau fédéral du Plan (septembre 2015), « La croissance de l'économie belge devrait s'établir à 1,2 % en 2015 et 1,3 % en 2016 », Communiqué de presse du 9 septembre 2015, Bureau fédéral du Plan.
- Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering (juillet 2015), « Perspectives économiques régionales 2015-2020 », Bureau fédéral du Plan.
- ECFIN (mai 2015), « European Economic Forecast – Spring 2015 », European Commission / ECFIN.
- Federgon (2015), « Rapport trimestriel Q1/2015 », Federgon.
- Federgon (2015), « Rapport trimestriel Q2/2015 », Federgon.
- Fonds monétaire international (juillet 2015), « Perspectives de l'économie mondiale : Mise à jour », FMI.
- Graydon Belgium (juillet 2015), « Studie B2B betaalgedrag in tweede kwartaal 2015 », Graydon Belgium.
- Graydon Belgium (janvier 2015), « Studie – Faillissementen in 2014: daling van 8,2 % », Graydon Belgium.
- IFO, INSSE et ISTAT (juillet 2015), « Eurozone economic outlook », Istat.
- ING (juillet 2015), « Monthly Economic Update », Financial Markets Research, ING.
- INSEE (juin 2015), « Note de Conjoncture – Juin 2015 », INSEE.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (avril 2015), « Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale N°29 », IBSA.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (octobre 2014), « Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale N°28 », IBSA.
- Natixis Economic Research (juillet 2015a), « Menaces sur la croissance mondiale », Eco Hebdo n°26, Natixis.
- Natixis Economic Research (juillet 2015b), « Nouvelle étape », Eco Hebdo n°28, Natixis.
- Observatoire du crédit aux sociétés non financières (septembre 2015), « Évolution des crédits aux entreprises au deuxième trimestre de 2015 », BNB.
- OCDE (septembre 2015), « OECD Interim Economic Outlook : Puzzles and uncertainties », OECD Publishing, Paris.
- OCDE (juin 2015), « Perspectives économiques de l'OCDE », Volume 2015 issue 1, OECD Publishing, Paris.
- OFCE (avril 2015), « La reprise qui s'annonce – perspectives 2015-2016 pour l'économie mondiale », Revue de l'OFCE, Analyse et prévision N°138, OFCE.
- Office National de Sécurité Sociale (2015), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le quatrième trimestre 2014 », ONSS.
- Office National de Sécurité Sociale (2015), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le premier trimestre 2015 », ONSS.

Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	Perspectives internationales	5
TABLEAU 2 :	Chiffres-clés pour la Belgique	8

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1:	Production industrielle et commerce dans le monde	7
GRAPHIQUE 2:	Cours du pétrole et taux de change euro/dollar	7
GRAPHIQUE 3:	Taux d'intérêt réel et différentiel de taux à court et long termes en zone euro	7
GRAPHIQUE 4:	Indicateur de sentiment économique en zone euro et en Belgique (données désaisonnalisées)	10
GRAPHIQUE 5:	Indicateur synthétique conjoncturel	12
GRAPHIQUE 6:	Évolution conjoncturelle de l'indice national de production industrielle	13
GRAPHIQUE 7:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC	13
GRAPHIQUE 8:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC	15
GRAPHIQUE 9:	Évaluation des carnets d'ordres dans la construction en Belgique	15
GRAPHIQUE 10:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et entreposage, RBC	15
GRAPHIQUE 11:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC	16
GRAPHIQUE 12:	Perspectives de demande à trois mois dans le commerce	16
GRAPHIQUE 13:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Information et communication, RBC	17
GRAPHIQUE 14:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, RBC	17
GRAPHIQUE 15:	Perspectives d'activité dans les services aux entreprises	17
GRAPHIQUE 16:	Encours et flux effectifs de crédits en Belgique	18
GRAPHIQUE 17:	Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire	18
GRAPHIQUE 18:	Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC	19
GRAPHIQUE 19:	Prévisions d'achats importants des ménages	19
GRAPHIQUE 20:	Évolution conjoncturelle des créations d'entreprises en RBC	20
GRAPHIQUE 21:	Évolution conjoncturelle des cessations d'entreprises en RBC	20
GRAPHIQUE 22:	Évolution conjoncturelle des faillites en RBC	21
GRAPHIQUE 23:	Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé (séries désaisonnalisées)	23
GRAPHIQUE 24:	Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique	23
GRAPHIQUE 25:	Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC	25
GRAPHIQUE 26:	Évolution du nombre de DEI à Bruxelles	26
GRAPHIQUE 27:	Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par niveau d'étude	27
GRAPHIQUE 28:	Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par classe d'âge	27
GRAPHIQUE 29:	Évolution du chômage au cours des douze prochains mois	28

L'actualité chiffrée de Bruxelles dans votre boîte mail !

À la recherche des dernières statistiques et études socio-économiques sur Bruxelles ?

La newsletter IBSA vous informe des dernières nouveautés disponibles.



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Abonnez-vous sur
www.ibsa.irisnet.be



.brussels 
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

© 2015 Service public régional de Bruxelles – Tous droits réservés
E.R.: C. Lamouline, Secrétaire général
Service public régional de Bruxelles,
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS – D/2015/6374/252



ISBN 9078580011